

PROJET D'ÉTABLISSEMENT



DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE



PRÉAMBULE

Ce projet d'établissement est l'aboutissement d'une réflexion concertée entre tous les acteurs intervenant au sein des Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE).

Il a pour but de présenter aux familles, aux institutions partenaires et à tout nouveau professionnel, les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que les équipes mettent en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité.

Il met en œuvre la **charte nationale de l'accueil du jeune enfant** qui pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/1000jours/ameliorer-encore-la-qualite-des-modes-d-accueil-du-jeune-enfant/article/la-charte-nationale-pour-l-accueil-du-jeune-enfant-une-exigence-partagee>

Il est constitué de trois parties distinctes :

Un **projet d'accueil** qui présente les prestations d'accueil proposées, les compétences professionnelles mobilisées et les dispositions prises pour l'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Un **projet éducatif** qui précise les dispositions prises dans les EAJE, pour assurer l'accueil, le soin, le bien-être et l'éveil des enfants notamment en matière artistique et culturelle et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Un **projet social et de développement durable** qui met en avant les modalités d'intégration du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Il précise également les conditions de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposées.

Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L. 214- 2 et de l'article L.214-17 du code de l'action sociale et des familles.

Il décrit comment le service inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.



INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) est issue de la transformation, à périmètre identique de la Communauté de Communes de l'Étampois Sud-Essonne au 1^{er} janvier 2016.

Située au sud de la région Ile-de-France et dans le sud du département de l'Essonne, la CAESE constituée de 37 communes est limitrophe de la région Centre Val-de-Loire, au contact des départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret. Elle ouvre la porte vers la région naturelle de la Beauce.

Elle regroupe 54 337 habitants au dernier recensement sur une superficie de 482,51 km².

Au 1^{er} janvier 2020, la CAESE dénombrait 2 087 enfants de moins de 3 ans sur son territoire.

La compétence petite enfance est intercommunale depuis 2005.

Les services aux familles à gestion intercommunale tels qu'ils sont définis dans l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021, sont au nombre de dix.

Ils comprennent notamment les modes d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité suivants :

- La grande crèche familiale *Serge-Levrez*
- La très grande crèche *Serge-Levrez*
- La grande crèche *Le Petit Prince*
- La crèche *Le Jardin des Lutins*
- La micro-crèche *Mandarine*
- Le relais petite enfance *Ramibambelle*
- Le relais petite enfance *1001 Pattes*
- Le relais petite enfance *Trotti'Ram*
- Le lieu d'accueil enfant parent itinérant *Le Jardin en bullant*
- Le lieu de motricité libre *TourneSol*



PROJET D'ACCUEIL

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a souhaité mettre à disposition des familles, une diversité de modes d'accueil du jeune enfant en réponse à leurs besoins évolutifs : accueil familial, collectif, régulier ou occasionnel.

Ces établissements sont au nombre de cinq et proposent au total 239 places d'accueil pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus (entrée à l'école) et 6 ans au plus tard (enfants en situation de handicap)

Ils favorisent la conciliation de la vie familiale, professionnelle et sociale des parents de jeunes enfants.

Ils contribuent à l'inclusion des familles et à la socialisation précoce des enfants notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité.

Ils concourent à l'intégration sociale des enfants, en situation de handicap, ou atteints d'une maladie chronique.

Ils facilitent l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les professionnels qui travaillent au sein de ces équipements, veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leurs sont confiés.

Ils contribuent à leur éducation dans le respect de l'autorité parentale.

I. Les EAJE gérés par la CAESE et les prestations proposées

a) La grande crèche familiale Serge-Levrez

Ce service, ouvert depuis 1978, a été transféré au sein de la Maison de la petite enfance Serge-Levrez 21 rue Jean Baptiste Eynard à Étampes le 2 mai 2011.

Cette structure a une capacité d'accueil de 68 places, après avis du Président du conseil départemental de l'Essonne et ce sont 23 assistantes maternelles qui accueillent de manière régulière les enfants de 7 h à 19 h à leur domicile.

Une directrice infirmière puéricultrice et deux éducatrices de jeunes enfants dont une est adjointe à la directrice, accompagnent les assistantes maternelles à leur domicile et au jardin d'éveil qui se déroulent tous les matins et deux après-midis par semaine.

Un adjoint administratif en charge de l'accueil physique et téléphonique, assure également les tâches administratives.

Cette structure est ouverte toute l'année sauf deux jours pour journée pédagogique.

Les assistantes maternelles bénéficient d'une formation continue au même titre que les agents de la CAESE et d'un soutien de la part de l'équipe encadrante.

Elles participent, avec les autres professionnels des EAJE, à des groupes d'analyse de pratique professionnelle menés par la psychologue du service petite enfance.

b) La très grande crèche Serge-Levrez

Cette structure a ouvert ses portes le 16 mai 2011 au 21 rue Jean-Baptiste Eynard à Étampes et est agréée pour 60 places.

Elle propose un accueil régulier, occasionnel, d'urgence du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

Elle est fermée 2 semaines pendant les vacances scolaires d'hiver et 2 jours pour journée pédagogique.

17 professionnels accompagnent les enfants (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et CAP AEPE), 2 agents techniques se partagent l'organisation de l'office, une directrice éducatrice de jeunes enfants et une directrice-adjointe infirmière encadrent les professionnels.

c) La grande crèche Le Petit Prince

Cette structure a ouvert ses portes au 19 mail Antoine de Saint-Exupéry à Étampes le 5 septembre 2011 et est agréée pour 50 berceaux

Elle propose un accueil régulier, occasionnel, d'urgence du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

Elle est fermée 3 semaines pendant les vacances d'été, et 2 jours pour journée pédagogique.

L'équipe se compose de 15 professionnels (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et CAP AEPE), d'un agent technique organisant l'office, d'une directrice éducatrice de jeunes enfants et d'une directrice-adjointe infirmière encadrant l'équipe.

d) La crèche Le Jardin des Lutins

Cette structure a ouvert en septembre 2003. Elle est située 6 rue Saint Germain sur la commune de Morigny-Champigny et est agréée pour 32 berceaux.

Elle propose un accueil régulier, occasionnel, d'urgence du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

Elle est fermée 3 semaines pendant l'été, 2 semaines pendant les vacances d'hiver et 2 journées pédagogiques.

Actuellement dix professionnels (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et CAP AEPE) accompagnent les enfants, une directrice éducatrice de jeunes enfants et une directrice-adjointe infirmière encadrent les professionnels et gèrent la structure, un agent technique s'occupe de l'office et du linge.

e) La micro-crèche Mandarine

Anciennement à gestion CAF, cette structure a été reprise à gestion CAESE depuis le 1^{er} avril 2011. Elle est située 20 rue Jean-Etienne Guettard sur la commune d'Étampes.

Elle accueille 8 places et fonctionne à mi-temps sur la semaine : les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et le jeudi après-midi. Une journée continue le jeudi est proposée à 4 enfants de plus de 18 mois de 9 h à 17 h.

La structure est fermée 5 semaines l'été, 2 semaines pendant les vacances d'hiver, 1 semaine à chaque petites vacances scolaires et 2 journées pédagogiques.

Deux professionnels, un référent technique éducatrice de jeunes enfants et une animatrice CAP AEPE, accueillent les enfants.

II. Description des compétences professionnelles mobilisées

a) L'équipe de direction

Un responsable d'établissement est assisté d'un directeur-adjoint pour les EAJE dont la capacité d'accueil est supérieure ou égale à 60 places et d'une personne assurant la continuité de direction pour les autres EAJE. Il est garant de la sécurité et de la qualité de l'accueil des enfants. Il est à l'écoute des familles pour tout ce qui concerne leur enfant et assure :

- la gestion administrative et financière de l'EAJE selon les objectifs de la CAESE,
- l'encadrement des professionnels placés sous sa responsabilité,
- le travail en partenariat avec les autres professionnels petite enfance de l'intercommunalité, les services de Protection maternelle et infantile du Conseil départemental, la Caf, la Msa et les associations locales.

Les directeurs-adjoints quand ils sont infirmiers, accompagnent plus particulièrement les professionnels en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif, notamment dans l'application des protocoles. Ils travaillent en collaboration avec le médecin et le référent " Santé et accueil inclusif ". Ils interviennent sur l'ensemble des EAJE en fonction du temps d'Etp requis.

b) L'équipe auprès des enfants

Une équipe pluriprofessionnelle assure l'accueil, le soin, le bien-être et l'éveil des enfants accueillis au sein de l'EAJE :

- Educateurs de jeunes enfants
- Auxiliaires de puériculture
- CAP AEPE
- BEP ASSP
- Assistantes maternelles

Elle met en œuvre la charte nationale en proposant des activités qui contribuent au développement de chaque enfant dans le respect du projet éducatif du service petite enfance de la CAESE.

Un pool de remplacement intervient également sur l'ensemble des établissements. Les professionnels qui le constituent, viennent en renfort ou en remplacement d'un agent absent.

De plus, les assistantes maternelles de la grande crèche familiale lorsqu'elles n'ont pas ou peu d'enfants à accueillir, sont amenées à venir travailler dans les autres crèches pour renforcer les équipes.

Chaque professionnel peut aussi effectuer des temps d'immersion dans les différentes structures.

c) L'équipe administrative et technique

Un adjoint administratif assure les tâches administratives ainsi que l'accueil téléphonique et physique de la grande crèche familiale.

Un à deux adjoints techniques en cuisine assurent l'hygiène de l'office selon les protocoles HACCP ainsi que la remise en température et la distribution des repas.

d) Les intervenants extérieurs

Les établissements d'accueil de jeunes enfants ont pour mission de participer à l'éveil culturel et artistique des enfants accueillis. C'est pourquoi, des intervenants extérieurs, compétents en musique, lecture, peuvent être présents pour des séances ponctuelles :

- Un musicien dumiste propose un temps d'éveil musical environ une fois par mois à l'ensemble des EAJE.

- Une référente culturelle fait le lien entre le service culturel et les crèches afin de planifier les temps de spectacle. Elle propose également de manière très régulière des temps de lecture individuelle et des spectacles de marionnettes au sein de chaque structure.

e) L'équipe pluridisciplinaire

Afin de favoriser l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique, une équipe pluridisciplinaire intervient également sur l'ensemble des structures.

Elle travaille en étroite collaboration avec les infirmières et les directrices des EAJE et elle vient renforcer l'équipe des professionnels précédemment cités.

Elle est composée :

- d'une psychologue qui accompagne les professionnels dans l'accueil des enfants en les observant en section, en participant aux réunions d'équipe et en leur proposant des groupes d'analyse de la pratique professionnelle.
Elle participe aux Parcours d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en lien avec le médecin, le référent « Santé et accueil inclusif », les infirmières et les directrices.
Elle reçoit les familles qui en font la demande.
- d'un médecin qui donne son avis lors de la visite médicale d'admission de l'enfant. Il délivre le certificat attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.
Il vérifie également l'observance de l'obligation vaccinale selon la législation en cours. Il assiste le référent « Santé et accueil inclusif » et les infirmières dans l'exercice de leurs missions.
- d'un référent « Santé et accueil inclusif », qui veille à l'intégration des enfants en situation de handicap ou porteurs d'une affection chronique, fait le lien entre la famille concernant les besoins particuliers de l'enfant et les professionnels des EAJE, aide à l'intégration de l'enfant au sein de la collectivité.
Son rôle est d'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, afin de fournir à ces derniers un accueil individualisé et un accompagnement spécifique.
Avec les infirmières, il assure le suivi préventif des enfants accueillis et veille à leur bon développement, à leur adaptation dans la structure en liaison avec la famille, le médecin de famille et l'équipe de l'établissement.
Il travaille en collaboration avec les professionnels petite enfance de la CAESE, du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

Cette équipe pluridisciplinaire contribue également au repérage des enfants en danger et accompagne les professionnels dans le projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant en accord avec la famille. Elle est amenée à assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, portant par exemple sur la nutrition, les activités physiques, le sommeil, l'exposition aux écrans et la santé environnementale.

III. Les dispositions prises pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique

L'accueil de ces enfants demande une disponibilité plus grande de la part de l'équipe, une confiance de la part des parents et éventuellement un travail en partenariat avec une équipe éducative extérieure et/ou les centres d'accueil de l'enfant.

Un Parcours d'Accompagnement Personnalisé (PAP) peut être proposé aux familles.

Il est mis en place en collaboration avec la famille au moment de l'accueil de l'enfant qui se trouve en situation de handicap ou atteint de maladie chronique ou bien si l'équipe rencontre des difficultés particulières durant l'accueil.

Il est réajusté régulièrement en fonction de l'évolution de l'enfant et de ses besoins.
Des objectifs sont définis avec les parents, l'équipe de direction et les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire.

Ce parcours permet d'accompagner la famille dans ses démarches jusqu'à la fin de l'accueil.

Un lien pourra être fait avec l'équipe éducative de l'école dans laquelle sera intégré l'enfant.

IV. Le travail d'équipe

Le rôle de l'ensemble des professionnels du service petite enfance est d'être à l'écoute de l'enfant, de lui proposer un environnement riche et sécurisant pour qu'il puisse développer ses capacités personnelles.

Pour avoir un réel travail d'équipe et sur la posture professionnelle et la mobilisation de nouvelles connaissances et ressources grâce aux groupes d'analyse des pratiques professionnelles et aux formations proposées (journées pédagogiques), il faut une équipe cohérente, respectueuse, motivée, accueillante, solidaire et adaptable aux nouvelles situations.

D'où l'importance du dialogue, des échanges, de la réflexion, de la coordination et de la confrontation des idées au cours de réunions d'équipe.

a) Les réunions de sections

Elles se font, suivant les structures, une fois toutes les trois semaines voire une fois par mois.

Tous les professionnels de la section participent à la réunion en présence de la directrice, de la directrice-adjointe, de la psychologue et si besoin des professionnels référents des enfants qui nécessitent un protocole d'accompagnement personnalisé.

Ils discutent ensemble de l'organisation des sections, des pratiques professionnelles et du développement de chaque enfant.

Si un questionnement est soulevé concernant un enfant, la psychologue peut apporter son éclairage au vu des difficultés relevées, un rendez-vous peut être proposé aux parents par la directrice.

b) Les réunions inter sections

C'est une réunion mensuelle qui nécessite la présence d'un professionnel de chaque section, permettant d'échanger des informations et des questionnements de part et d'autre, sur l'organisation et la vie de la crèche.

c) Les réunions de partage des pratiques liées à la petite enfance

Ces réunions sont organisées tous les mois à la Maison de la petite enfance Serge-Levrez.

Elles se composent de professionnels volontaires des différentes structures y compris 2 ou 3 assistantes maternelles de la grande crèche familiale, de la psychologue et de la coordinatrice petite enfance.

Ces réunions permettent d'aborder différents thèmes concernant la prise en charge quotidienne des enfants et l'accueil des familles, dans l'objectif d'adapter les pratiques et ainsi de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

Elles permettent également de soutenir les équipes face à leurs inquiétudes, leurs questionnements, et leurs difficultés du quotidien.

d) Les réunions de mise en place de divers projets

Les professionnels désirant monter un projet spécifique (marionnettes, livres, musique...) se retrouvent entre eux autant que nécessaire pour sa mise en place et plus tard son évaluation.

e) Les groupes d'analyse de la pratique professionnelle

La psychologue propose des groupes d'analyse de la pratique à l'ensemble des professionnels de la petite enfance dans le but de questionner des situations éducatives, de mettre du sens aux actions de chacun et aux choix institutionnels, pédagogiques et éducatifs.

Ces temps permettent aux équipes d'échanger sur leur pratique quotidienne, de partager leurs expériences et de repartir avec des pistes de réflexion et d'action.

Des groupes ont été constitués par catégorie professionnelle afin que les participant(e)s puissent évoquer les particularités de leur fonction.

Il existe donc un groupe pour les directrices des différentes structures, un autre pour les directrices-adjointes, et un groupe pour les professionnels travaillant auprès des enfants selon un certain roulement et suivant le principe du volontariat.

f) Les temps de formation

Chaque structure organise deux journées pédagogiques par an regroupant tous les professionnels.

Les thèmes de ces journées peuvent être déterminés par les équipes elles-mêmes en fonction des questionnements du moment en lien avec le projet d'établissement. Elles peuvent aussi faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés dans le thème choisi.

Ces journées sont importantes pour la construction de l'esprit d'équipe, ce qui peut amener à les proposer de façon à réunir toutes les structures sur une même journée.

L'ensemble du personnel bénéficie par ailleurs d'un plan de formation mis en place et réactualisé chaque année (adaptation au poste de travail, développement de compétences...).

Des formations spécialisées ayant fait l'objet d'un appel à projet peuvent être organisées sur site (aménagement d'un lieu dédié à la motricité, démarche Snoezelen...)

Chaque agent peut également faire des demandes de temps de formation individuels et personnalisés par le biais du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).



PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif met l'enfant au centre des pratiques.

L'objectif d'un tel projet est de favoriser le quotidien de l'enfant en lien avec ses différents " partenaires éducatifs " : ses parents et les professionnels accueillants.

Nous avons donc interrogé nos pratiques dans leur intégralité et définit une ligne de conduite en faveur de l'épanouissement de l'enfant, de son bien-être et de son autonomie.

Ce travail a été mené avec l'ensemble des professionnels des structures d'accueil petite enfance de la CAESE faisant suite à l'ouverture de la Maison de la petite enfance Serge-Levrez et de la grande crèche Le Petit Prince en 2011. Ce projet ne restera pas figé dans le temps et se doit au contraire d'être régulièrement interrogé et révisé par les équipes.

Nous considérons en premier lieu l'enfant comme un sujet à part entière et cherchons à lui apporter un accueil individualisé pouvant répondre au plus près de ses besoins.

Nous défendons également certaines valeurs pédagogiques et éducatives, centrales dans l'accueil des jeunes enfants et que chaque professionnel se doit de respecter.

En voici les principales :

- Bienveillance et respect envers l'enfant et sa famille,
- Autonomie,
- Individualisation,
- Communication,
- Estime de soi et confiance en soi,
- Egalité entre les filles et les garçons.



I. Le livret d'accueil propre à chaque structure

Chaque structure petite enfance a mis en place un livret d'accueil à destination des familles.

Il permet aux familles d'avoir les informations nécessaires pour l'accueil de leur enfant.

Il relate la façon dont les professionnels s'occupent des enfants dans la journée et décrit les différentes activités qu'ils proposent. Il reprend également les principaux points du règlement de fonctionnement.

II. La Charte de bienveillance en direction de l'enfant

- Prendre le temps et du plaisir à jouer avec l'enfant
- Toujours proposer, ne jamais forcer
- Laisser le doudou et la tétine à disposition
- Respecter ses rythmes (autonomie, sommeil, repas, développement...)
- Respecter son identité (le nommer par son prénom)
- Valoriser et encourager ses découvertes
- Toutes sortes de violence est à bannir (physique, psychologiques, verbales)
- Eviter les discussions au-dessus de la tête des enfants
- Porter autant d'attention à tous
- Accepter les différences et ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille
- Respecter sa culture et ses choix
- Créer et adapter le lieu de vie en considérant la particularité de chacun
- Verbaliser ce que vit l'enfant
- Mettre des mots sur ses émotions
- Être à son écoute, disponible et répondre à ses besoins
- Respecter sa pudeur et son intimité
- Soutenir et favoriser son autonomie
- Le rendre acteur de son développement
- Le responsabiliser et l'impliquer dans la recherche de solution en cas de conflit ou de difficulté
- Parler doucement aux enfants
- Favoriser les formulations positives
- Être en faveur d'une motricité libre pour une meilleure prise de confiance en soi
- Garantir sa sécurité physique et affective

III. La Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant du ~~ministère de la Famille~~ (mars 2017)

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Tirée du cadre national pour l'accueil du jeune enfant du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes de mars 2017.

IV. Les valeurs de référence théorique

Nos pratiques professionnelles envers l'enfant font référence à des théories du développement de l'enfant, tant sur le plan moteur que sur le plan psychique, cognitif ou affectif.

Ces valeurs qui animent notre travail sont les suivantes :

a) Adopter une attitude bienveillante et respectueuse envers l'enfant

Bien exprimer verbalement à l'enfant ce qu'on attend de lui, le prévenir et être bienveillant pour construire une relation de confiance, une relation stable.

La pédiatre et psychanalyste Françoise Dolto (1908-1988) souligne le fait de considérer « L'enfant comme un sujet à part entière ».

Elle place l'enfant (avec ses parents) et la parole au centre de sa pratique : la rencontre parlée avec l'enfant est l'une de ses principales contributions.

D'où l'importance de la parole que l'adulte adresse à l'enfant en ce qui le concerne. « En respectant l'enfant, on respecte l'être humain ».

L'enfant, même tout petit, est un être de langage et l'éducation de ce dernier passe également par là. Aussi, dit-elle : « Mieux vaut fonder son autorité sur la force d'une parole plutôt que sur des règles disciplinaires ». Françoise Dolto souligne le fait que l'enfant est un être en construction et qu'il ne peut se construire sans l'éducation des adultes, sans leur autorité et des limites claires.

Au quotidien, les professionnels initient l'enfant à un ensemble de règles et de consignes souples (ranger les jouets, ses vêtements, ne pas crier, s'asseoir pour manger...).

Il est important également de respecter l'enfant dans ce qu'il exprime et dans ce qu'il est. L'appeler par le prénom donné par ses parents et non par un surnom, comme il est noté dans la Charte de bienveillance de l'enfant.

b) Favoriser l'autonomie et l'expérimentation de l'enfant au quotidien

Nos pratiques au quotidien avec les enfants sont fondées sur un certain nombre d'attitudes professionnelles vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, l'essentiel étant que tous adoptent les conduites propices à sécuriser l'enfant et à l'accompagner vers l'autonomie.

Le personnel accueillant offre à l'enfant une relation empreinte de respect et d'empathie, il lui dispense les soins dont il a besoin et favorise son accès à l'autonomie.

Les professionnels mettent en œuvre leurs compétences, leurs formations et leurs expériences pour permettre à l'enfant de s'intégrer à la collectivité ou à un petit groupe, de construire ses repères dans le temps et l'espace, de se socialiser.

Nous nous sommes inspirés des idées d'Emmi Pikler (1902-1984) pédiatre hongroise. Elle reste un modèle pour les professionnels de la petite enfance.

En effet, certaines valeurs mises en œuvre au sein de l'Institut Loczy nous semblent tout à fait pertinentes par rapport à la relation affective privilégiée et le développement de l'activité autonome.

On encourage la participation de l'enfant pour lui permettre de s'exprimer et de devenir un adulte « autonome et responsable ».

Il est essentiel de permettre et d'encourager l'enfant dès son plus jeune âge à être acteur de son développement, que l'activité naisse de l'enfant lui-même. Lui assurer, dès le début, la possibilité de prendre des initiatives, de se mouvoir librement et de jouer à sa guise.

L'adulte respecte le rythme de ses acquisitions motrices et ne placera pas l'enfant dans une position qu'il n'a pas encore acquise (position assise entre autres), lui enlevant la joie de découvrir par lui-même et la confiance en ses propres capacités.

L'autonomie, c'est permettre à l'enfant de faire par lui-même et respecter ses choix.

Chaque jour des activités motrices sont proposées aux enfants, par le biais de parcours, de structures motrices, d'activités, de vélos, de porteurs et de sorties dans les jardins qui favorisent l'acquisition du schéma corporel. Il bouge, explore, exprime librement ses sentiments, ses émotions ; bref, il est sujet et considéré en tant que tel.

Nous proposons également aux enfants d'être pieds nus. Cela en référence à ce que Jean Piaget (1896-1980), Psychologue expert en psychologie du développement, nomme « L'intelligence sensorimotrice ». C'est la période de 0 à 2 ans durant laquelle l'enfant interagit avec son environnement selon ses perceptions et ses mouvements.

C'est à dire que le bébé fonctionne d'après ce qu'il voit, entend, sent et éprouve. Lorsque l'enfant sent sous ses pieds la densité, la matière et la température du sol, une chaîne de réflexes se met en place des orteils aux cervicales et influence sa posture et ses mouvements.

c) Individualisation de l'accueil et respect du rythme de l'enfant

Les moments de soins (change, repas, sommeil, jeu individuel) sont des moments privilégiés pour favoriser l'individualité de l'enfant. Il est important qu'au sein des collectivités soient préservés des temps en individuel avec chaque enfant.

Durant les activités et les jeux spontanés, les professionnels en profitent aussi pour observer l'enfant individuellement. Le professionnel donne valeur aux activités des enfants par son regard intéressé, par la verbalisation de ce moment. Par notre regard, notre attention bienveillante, nous le soutenons dans ses actes et dans son développement.

Permettre à l'enfant d'avoir des temps de jeu libre favorise sa construction. Il observe, il cherche, il fait des essais. L'activité spontanée auto-induite que l'enfant poursuit librement de façon autonome a une valeur essentielle pour son développement.

d) Encourager la communication

Elle est essentielle pour les professionnels car elle régit les relations entre les acteurs des structures afin d'établir une relation de confiance :

- relations parents-enfants,
- relations enfants-professionnels,
- relations professionnels-parents,
- relations professionnels-professionnels.

Les professionnels, à tout moment de la journée d'accueil de l'enfant, mettent des mots sur ce qu'il vit et l'encouragent à exprimer ce qu'il ressent.

Nous tentons de mettre des mots sur les émotions de l'enfant, ainsi que sur ses désirs. On leur parle également pour les prévenir de ce qui va se produire, pour leur expliquer ce que l'on est en train de faire.

Les professionnels encouragent également l'enfant à la négociation, à exprimer son désaccord ou sa colère sans actes brusques, la violence sous toutes ses formes étant découragée.

Les professionnels n'incluent pas uniquement la communication verbale mais aussi gestuelle dans leur pratique.

Nous avons en effet remarqué que le tout-petit s'exprime par les gestes avant le langage.

Il s'agit de donner à l'enfant des moyens pour exprimer ses besoins avant qu'il ne soit capable de parler. Le jeune enfant est dans une période d'imitation, il est comme un miroir, il peut aisément produire un mouvement et s'en servir pour transmettre ses messages.

Les signes sont :

- permettre à l'enfant de se faire comprendre,
- faire travailler la motricité fine,
- aider l'enfant dans son développement intellectuel et émotionnel,
- permettre à l'enfant de communiquer ses besoins à son entourage,
- permettre de communiquer au loin sans crier,
- stimuler l'apprentissage du langage oral,
- c'est un moyen pour le professionnel d'individualiser la relation avec l'enfant.

L'enfant sera plus communicatif et donc moins frustré car il a des outils à sa portée pour communiquer.

e) Favoriser l'estime de soi et la confiance en soi

L'estime de soi renforce le sentiment d'exister, d'être reconnu dans sa propre singularité. Elle conforte la confiance en soi.

L'estime de soi est un socle indispensable à l'enfant afin qu'il devienne un être autonome. Ce sentiment se construit à partir du regard des adultes qui l'entourent. La manière de lui parler, de le porter, de le regarder vont l'aider à bâtir sa propre identité. A partir de ce regard naîtra son propre regard sur lui et se construira l'estime de lui-même.

Winnicott, Médecin et Psychanalyste anglais parle de notion de « holding ». C'est le portage de l'enfant aussi bien physique que psychique.

Le « holding » englobe tout ce que l'adulte fait pour « porter » dans son corps mais aussi dans ses pensées, ses émotions, l'enfant. Le professionnel est disponible pour porter physiquement l'enfant afin qu'il se sente contenu et maintenu. Avec le portage psychique et l'attention donnée sur ses besoins et ses émotions, l'enfant sait ainsi qu'il peut compter sur l'adulte et cela lui donne la possibilité de se développer en tant qu'individu à part entière. Être porté, bercé, regardé dans les yeux, nourris, changé, stimule l'estime de soi.

L'estime de soi du jeune enfant sera favorisée tout au long de son accueil par les professionnels en veillant aux paroles qui lui sont adressées ainsi qu'au regard bienveillant.

f) Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Le service petite enfance de la CAESE s'engage pour une éducation égalitaire entre garçons et filles.

L'environnement dans lequel évolue les enfants est organisé par les professionnels en pôles de jeux variés. L'enfant est libre du choix de ses activités et de la manière dont il veut les investir. Un garçon, une fille peut en toute liberté jouer à la poupée, à la dinette, avec les petites voitures, revêtir une robe, un vêtement de pompier, de pirate.

Dans leurs attitudes, leurs pratiques, les professionnels sont attentifs, vigilants aux paroles adressées aux enfants ainsi qu'aux parents. Les commentaires stéréotypés comme "tu pleures comme une fille", "un garçon ça ne pleure pas" sont exclus.

Selon Serge HEFEZ, Pédopsychiatre à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière de Paris : " L'éducation non genrée, c'est favoriser l'égalité entre garçons et filles. Ce n'est pas favoriser la confusion de ne plus savoir ce qu'est un garçon ou une fille. Ce n'est pas contre-productif dans la mesure où justement on va avoir des petites filles et des petits garçons qui iront à l'école, feront des études avec l'idée que tout est possible pour eux "

g) La prise en compte des neurosciences dans nos pratiques professionnelles

Les neurosciences permettent aujourd'hui de comprendre les principes de base du cerveau de l'enfant et donc d'expliquer leurs comportements face à différents événements (crise de larmes interminable, colère). Les professionnels se doivent d'utiliser ces nouvelles connaissances pour faciliter et améliorer leurs pratiques professionnelles en offrant à l'enfant un environnement bienveillant et propice à ses propres expérimentations. Ces connaissances leur permettent de réagir de façon plus adaptée dans des situations difficiles : une attitude d'accueil et d'écoute des émotions, nommer l'émotion et ce qui l'a déclenchée permet au cerveau de l'enfant de le rendre réceptif.

V. L'accueil

a) Premier contact, démarches administratives et première visite

L'accueil commence dès la première rencontre d'admission en crèche avec la responsable de la structure :

- Présentation du projet éducatif
- Présentation du règlement de fonctionnement
- Organisation de l'accueil de l'enfant
- Visite de l'établissement
- Présentation des professionnels

C'est aussi l'occasion pour les parents de poser leurs questions.

b) L'adaptation

C'est la période qui précède l'entrée définitive dans la structure afin de permettre une séparation progressive entre l'enfant et sa famille et pour l'enfant de s'intégrer progressivement à son nouveau lieu de vie.

Le premier contact avec la famille est primordial. De leur première impression naîtra ou pas une facilité à avoir confiance dans la crèche.

Elle permet aux professionnels d'avoir une meilleure connaissance de l'enfant et de créer un climat de confiance entre la famille et le personnel.

Pendant l'adaptation, il est important de mettre un point d'honneur à la qualité des échanges et des liens qui s'établissent entre les trois parties (parent/professionnel/enfant). La confiance, la disponibilité, l'écoute et l'empathie sont des qualités indispensables au bon déroulement de l'adaptation.

L'adaptation progressive, en fonction du temps dont disposent les parents, leur permettra de se familiariser ensemble et peu à peu à la structure. Elle s'organise en collaboration entre l'équipe de direction, les professionnels et la famille. La durée de cette période varie d'une à deux semaines avec un accueil sur différents moments de la journée.

La période d'adaptation est un moment clé où, à l'aide d'une personne référente, parents et enfant échangent, découvrent, observent, s'interrogent. L'adulte référent est le trait d'union entre l'enfant et sa famille, il est important que des liens de confiance mutuels se tissent.

c) Au quotidien : transmissions – séparations – retrouvailles

Lors de l'accueil du matin, un professionnel se rend disponible pour retranscrire les informations (s'informer du sommeil, de l'alimentation, de l'humeur, de la santé de l'enfant...). Ceci permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et de la continuité maison/crèche.

C'est un moment privilégié où l'encadrement joue un rôle important dans la relation avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation.

Les informations notées sont recueillies dans le cahier de liaison et/ou dossier de l'enfant puis partagées avec l'équipe.

En fin de journée, les parents apprécieront d'apprendre la manière dont s'est déroulée la journée de leur enfant (repas, sommeil, comportement, activités...). Cette communication est importante, elle peut rassurer les parents et leur permettre de prendre conscience que leur enfant existe en tant que personne au sein du groupe. Le dialogue permettra de renforcer ce climat de confiance et de mieux accueillir l'enfant.

Les transmissions sont des moments importants d'échanges.

La séparation et les retrouvailles entre parent et enfant sont souvent fortes en émotions. Se séparer, c'est aussi se retrouver.

Le matin, l'enfant se sépare du parent pour une rencontre, une retrouvaille avec les enfants, le lieu, le professionnel.

Le soir, il se retrouve avec son parent et se sépare de la crèche.

d) L'accueil chez une assistante maternelle

L'enfant sera accueilli le matin au domicile de l'assistante maternelle avec deux autres enfants. Elle organisera sa journée en fonction des 3 enfants accueillis, temps de repos pour les plus petits et temps de jeux. Une promenade peut être proposée si le temps le permet.

Les bébés sont installés sur des tapis confortables où ils peuvent exercer sereinement leurs capacités motrices. Toutes sortes de jeux sont à disposition des enfants. Ils peuvent également lire, écouter des histoires, chanter, dessiner, modeler, cuisiner, peindre, jouer dans le jardin ou au parc.

Les enfants se verront proposer tous les 15 jours une matinée au jardin d'éveil dans les locaux de la grande crèche familiale à la Maison de la petite enfance Serge-Levrez.

e) L'accueil de l'enfant malade

L'accueil de l'enfant malade se fait au cas par cas en fonction de la maladie, de l'état global de l'enfant et de sa capacité à tolérer la collectivité.

Des protocoles médicaux ont été élaborés par le médecin de crèche, en concertation avec les directrices de crèche et les infirmières, dans lesquels sont mentionnées toutes les évictions.

f) L'accueil des familles ayant besoin d'un suivi individualisé

L'établissement peut proposer à la famille de signer un contrat de prévention en partenariat avec le département. Ce contrat permet de soutenir la famille tout au long de l'accueil de l'enfant.

VI. Le doudou et la tétine mis à disposition de l'enfant

a) L'origine du doudou

L'origine du terme « objet transitionnel » vient du Pédiatre Psychanalyste anglais Donald W. Winnicott dans les années 50. C'est lui qui a créé ce terme qu'on appelle par la suite et couramment « le doudou ». C'est un objet qui sera choisi par l'enfant lui-même, auquel il sera passionnément attaché et qui aura une valeur d'objet privilégié et de première possession non-moi.

b) A quoi sert le doudou pour l'enfant ?

Aux alentours de 8 mois apparaît chez l'enfant l'angoisse de séparation. L'enfant commence à prendre conscience de la différence et de la distance entre soi et l'autre ; en outre, il prend conscience de la séparation et va le manifester. C'est ainsi que dans ces moments de solitude, ces moments où il sera séparé de ses figures d'attachement privilégiées, il lui faudra trouver des moyens de supporter et d'accepter l'absence. L'entrée en crèche peut alors être vécue comme un moment de détresse pour l'enfant, notamment durant cette période de développement, car il s'imagine que ses parents ne vont peut-être pas revenir.

Il l'accompagnera à tout moment de la journée s'il en ressent le besoin.

On le nomme aussi objet transitionnel car il fera le lien, la transition, entre ce qu'il connaît et le monde extérieur. Il permet de lier et de garder un sentiment continu d'exister pour l'enfant. L'enfant pourra ainsi apporter avec lui un peu de ses parents, un peu de chez lui, de ce qui le sécurisera quand il sera à l'extérieur de chez lui, séparé de ses parents mais pas totalement abandonné.

L'odeur du doudou aura également toute son importance car elle véhicule tout un tas d'émotions relatives au bien-être et au réconfort.

Grâce au doudou l'enfant supportera mieux l'absence de ses parents.

c) L'utilisation du doudou en crèche et chez les assistantes maternelles

Les doudous et les tétines sont mis à la disposition des enfants durant leur journée en crèche.

Les enfants doivent en effet pouvoir trouver du réconfort quand ils en ressentent le besoin et pouvoir se rassurer à tout moment de la journée. Ils sont mis à disposition dans des pochettes personnalisées ou au sol dans la salle de vie.

Nous partons du principe que seul l'enfant peut ressentir ce dont il a réellement besoin, ce qui lui est nécessaire et ce qui l'est moins.

Nous orientons également notre réflexion et notre accompagnement sur la prise d'autonomie de l'enfant et la confiance qui doit lui être donnée.

Pour cela, nous laissons l'enfant agir par lui-même, ressentir les choses, expérimenter comme bon lui semble.

Nous restons bien entendu dans une disponibilité et une attention aidante afin de lui garantir une sécurité physique et une contenance psychique.

C'est ainsi que l'enfant pourra aller à la découverte de son environnement en compagnie de son doudou s'il le souhaite.

Nous invitons cependant l'enfant, à mesure qu'il grandit et prend de l'assurance, à prendre l'initiative de s'en séparer à certains moments de la journée (par exemple pour les sorties, les activités ou le repas).

Le cadre de la crèche doit en effet offrir à l'enfant la sécurité affective dont il a besoin, pour s'épanouir, s'ouvrir au monde et découvrir son environnement.

L'enfant pourra donc trouver du réconfort également auprès d'un adulte disponible.

En effet, pour se sentir en sécurité affective, l'enfant doit pouvoir se rassurer par la simple présence de l'adulte et se sentir exister à ses yeux. L'enfant doit sentir qu'on lui fait confiance, qu'on lui laisse la liberté d'explorer et d'expérimenter et ainsi avoir l'esprit tranquille pour bien grandir.

Selon nous, cet objet aura tout son sens et sa fonction en faisant le trajet entre la maison et la crèche au quotidien.

d) La tétine

La succion est un besoin physiologique du nourrisson. Elle a une fonction d'apaisement, de réduction de certaines douleurs abdominales, et est un antistress. L'enfant l'aura donc également à sa disposition tout au long de la journée.

Cependant, les professionnels invitent l'enfant à la retirer à certains moments de la journée, notamment pour s'exprimer oralement et durant le repas.

Progressivement, l'enfant sera accompagné vers une prise d'autonomie et aura la possibilité de la déposer dans sa pochette à doudou ou dans une « boîte à tétines ».

La tétine pourra également faire les allers-retours entre la maison et la crèche.

VII. L'éveil

a) L'aménagement des lieux destinés à l'accueil des enfants

Les locaux sont conçus, adaptés et sécurisés pour l'accueil des jeunes enfants.

Chaque espace est aménagé de manière à ce qu'il soit propice aux expériences nécessaires au développement de l'enfant.

Ces différents espaces favorisent une libre circulation d'un endroit à un autre (jeux, lecture...). Ils doivent donner la liberté à une activité spontanée de l'enfant, le rendre acteur et par conséquent, l'inscrire dans une démarche d'autonomie.

L'équipe l'aménage de façon à ce qu'il soit riche et varié autour de lui, qu'il soit interchangeable et accessible à l'enfant selon ses besoins et ses envies.

Il pourra ainsi créer un espace au gré de son imagination.

Ces espaces permettent aux enfants de jouer en petits groupes et de favoriser de ce fait des interactions constructives entre eux.

b) Les repères

Les repères permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre structurant et rassurant. Ils sont nécessaires à son développement et lui permettent de s'adapter au groupe.

Ces repères sont importants pour l'enfant. On peut les classer en 4 catégories :

1) Le temps

Ce sont des moments forts de la journée : l'accueil, le repas, la sieste... Ces repères jalonnent la journée et leur répétition quotidienne participe à créer un sentiment de sécurité.

Ces moments forts sont ritualisés (lavage des mains avant le repas, petites histoires avant la sieste...). Ces rituels (ou habitudes) permettent à l'enfant de se situer dans le temps et de mieux appréhender les transitions. L'enfant vivra mieux ces passages d'un moment de jeu à un moment de repas ou de repas à celui de sieste en sachant ce qu'il va vivre après. Ils sécurisent l'enfant.

2) Les lieux d'accueil

Dans les lieux d'accueil, tout est mis en place pour que l'enfant puisse se repérer facilement.

En crèche, dès son arrivée, l'enfant a son propre porte-manteau identifié soit par une photo, une image... il en est de même dans la section avec un casier qui lui est propre.

Chez l'assistante maternelle, un espace lui est réservé pour ce temps d'accueil.

Tout au long de la journée ces repères sont présents :

- Au repas : le déroulement du repas
- A la sieste : les lits sont positionnés à la même place et identifiés (photos, dessins...).

Les salles sont également identifiées par les enfants. Des espaces repérés propres à certaines activités : salle de motricité, salle de jeux d'eau.

3) L'équipe

Les enfants repèrent les adultes et le rôle de chacun. Toutefois afin que l'enfant ait une situation stable et rassurante, c'est une cohérence des pratiques de l'équipe qui semble être le plus important.

Les adultes sont les garants du cadre.

4) Les limites

Déf. : Point où s'arrête l'action de quelqu'un ou de quelque chose.
Ce que l'on ne peut pas dépasser.

Pourquoi les limites ?

- Contribuer à la sécurité physique et psychique de l'enfant,

Les limites permettent de créer un environnement sécurisant, elles assurent une certaine stabilité.

- Instaurer des repères,
- L'enfant apprend ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.
- Cela lui donne des repères pour se construire et apprendre à vivre avec les autres.

Ces limites sont réfléchies et élaborées par l'ensemble de l'équipe, elles doivent être durables dans le temps et appliquées par tous.

Les limites sont posées en fonction de l'âge de l'enfant.

c) Être ensemble, un éveil pour la vie

« Vivre ensemble » n'est pas chose évidente pour un jeune enfant. Cette expérience enrichissante passe par la socialisation.

Définition de socialisation : Susciter les rapports sociaux chez (quelqu'un) **entre (des individus)**.

Définition de sociaux : Relatif à un groupe d'humains et aux rapports de ses membres.

La première socialisation aidant l'enfant à se construire s'effectue avec les adultes, si le bébé se sent reconnu, pris en compte, il va apprendre à faire attention à l'autre.

La présence au sein d'un groupe demande à chaque enfant de savoir attendre, de partager les jouets et les adultes. Cette démarche, pas encore acquise chez l'enfant de moins de 3 ans, est parfois difficile et peut être source de conflits.

Il faut laisser l'enfant exprimer ses émotions, seulement le tout-petit ne peut pas gérer et réguler ses émotions seul. (Ses structures et réseaux cérébraux ne sont pas encore suffisamment fonctionnels, il n'y arrivera que vers 5/6 ans *cf. Dr Catherine Gueguen*).

Ses émotions sont de véritables tempêtes émotionnelles, des réactions impulsives. Il a besoin de l'aide d'un adulte bienveillant pour les accompagner :

- Comprendre ce qu'il ressent (empathie),
- L'autoriser à ressentir,
- L'aider à exprimer ses émotions (mettre des mots),
- L'apaiser (en paroles ou par le contact ex : câlins).

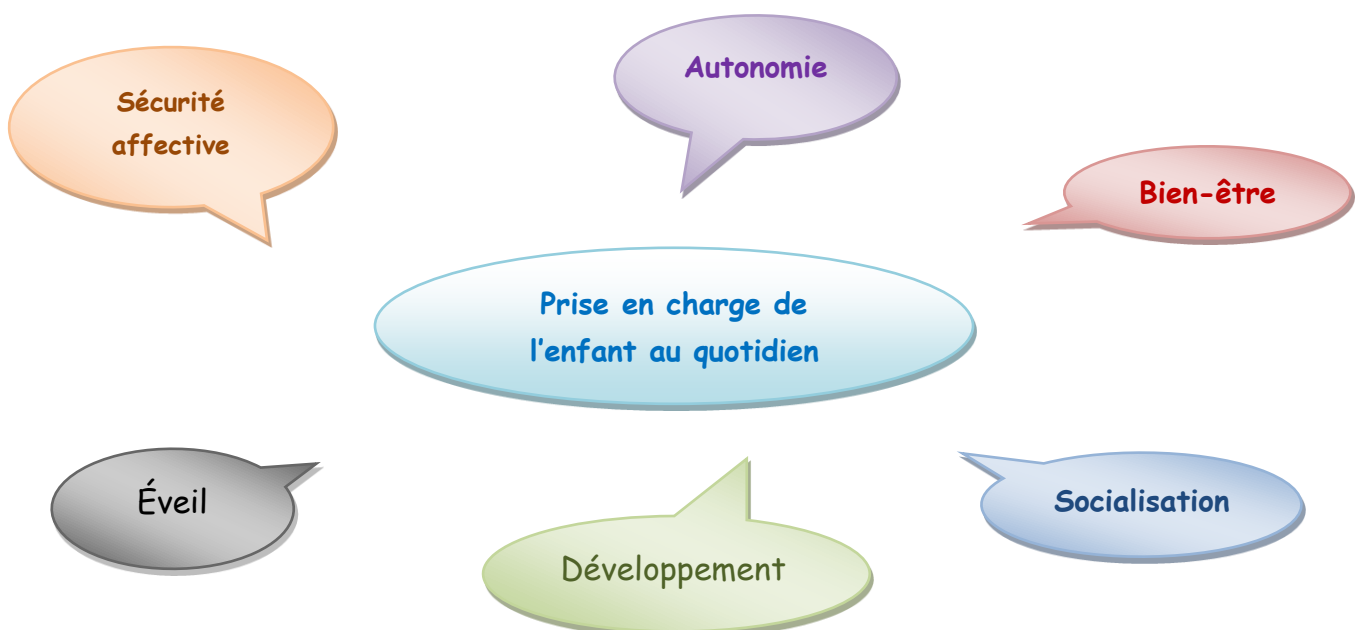
La socialisation est le respect des autres et des règles de vie, l'envie d'avoir des échanges en sont des expressions.

Pour cela l'expérimentation est nécessaire, l'enfant a besoin de se confronter aux autres.

La place de l'adulte est essentielle dans cette expérimentation car il pose des mots sur ces relations.

L'adulte amène l'enfant à s'exprimer, il donne du sens aux signaux de l'enfant, il l'écoute, l'accompagne, traduit en mots les expressions corporelles et assure une présence et une disponibilité.

La socialisation est un apprentissage.



d) L'éveil et le jeu

- Pourquoi le jeu ?

Favoriser le bien-être, l'éveil et l'épanouissement des enfants accueillis, se réalise principalement au travers du jeu.

Le jeu est essentiel dans la vie de l'enfant. Chez le jeune enfant, tous les moments de sa vie sont source d'activités et de jeux. La plupart des acquisitions se font à travers eux. Jeux et développement sont étroitement liés.

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue. »
J. Epstein

Le jeu est source de plaisir, de découverte de son corps et de partage. Il est le vecteur de communication entre les enfants et entre les enfants et les adultes.

Il permet à l'enfant d'exprimer ses désirs, ses émotions, ses pensées, son agressivité et de développer son imaginaire.

Le jeu permet également à l'enfant d'extérioriser ses angoisses, d'expérimenter et d'établir des contacts sociaux.

- La place de l'adulte

Le rôle de l'adulte dans le jeu de l'enfant est primordial.

Dans un premier temps, il met à disposition des jeux variés et adaptés à ses besoins, tout doit être mis en place pour que l'enfant puisse découvrir et prendre plaisir dans le jeu. L'adulte est un partenaire de jeu, il soutient le jeu de l'enfant.

L'adulte doit se laisser guider par l'enfant dans le jeu, c'est un accompagnement sans pour autant intervenir ni faire à sa place. Il a un rôle d'observateur.

Les enfants ont besoin de liberté pour s'exprimer mais en même temps, ils ont besoin de points de repères stables. Ces repères viennent tout simplement de la présence de l'adulte qui a un regard bienveillant sur l'enfant.

L'adulte le soutient également par la parole, il encourage l'enfant dans ses découvertes en respectant ses limites (en évitant de le mettre en échec). Il soutient ainsi son « autonomie » c'est-à-dire sa capacité à faire ses propres expériences à son rythme, ce qui favorise une bonne estime de lui.

- Les jeux proposés

Durant la journée, l'enfant a accès à de nombreux jeux mis à sa disposition. Il est libre du choix de ces derniers et de la manière dont il veut les investir.

Il peut également décider à certains moments de ne pas jouer et de se laisser aller à la « rêverie », c'est tout aussi important que l'action.

Chez un bébé, même au sol et sans jeux, celui-ci est dans l'éveil, il découvre par la bouche, il est à la découverte de son corps.

Nous proposons des périodes de jeux libres, de jeux plus dirigés et des activités.

- Jeux libres : Se définissent comme une activité autonome. Ils consistent à laisser l'enfant investir les espaces, les jeux de la salle de vie le plus librement possible tout en lui assurant sécurité et respect de l'autre (sous le regard bienveillant de l'adulte). Grâce aux jeux libres, l'enfant crée, imagine, explore, observe et communique. (coin cuisine, voiture, poupée...)

- Jeux plus dirigés : Ce sont les jeux mis en place sous la surveillance de l'adulte comme la lecture, les jeux de construction, les puzzles...

L'enfant apprend par l'action de manipulation, l'expression, l'observation et l'écoute.

- Les activités : Ce sont des ateliers proposés aux enfants en petit groupe. C'est un temps de concentration, d'attention (peinture, gommettes, collage, pâte à modeler...)

Le jeu et l'expérimentation



LES ACTIVITES

Marionnettes



Jeux d'eau

Manipulation (semoule, pâte à modeler...)



Atelier (dessin, peinture, gommettes, découpage, collage ...)

Jeux d'imitation



Jeux de construction

Jeux d'extérieur éveil (toboggan, bulles...)



Motricité (trotteurs, vélos, piscine à balles)

Éveil musical



Jardinage – Potager

VIII. Les soins

Déf. : Entourer ses hôtes de soins attentifs, veiller au bon état de quelque chose ou de quelqu'un.

Syn.: Attention, application, hygiène, prévenance, responsabilité, rigueur, médication et traitement.

Chaque enfant présente des besoins corporels et psychiques liés. La qualité des soins, c'est dépasser la dimension matérielle d'hygiène, c'est prendre conscience de la demande de l'enfant et de l'émotion qui l'accompagne.

a) Le temps des changes

C'est un moment privilégié avec l'adulte, c'est aussi un moment intime où l'adulte investit la relation en étant à l'écoute et dans la communication avec l'enfant.

Le change est individualisé et s'effectuera différemment selon l'âge et les capacités de l'enfant. C'est aussi accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques. Les couches des enfants sont changées aussi souvent que nécessaire pour leur confort personnel.

Sur le plan de change, adapté aux jeunes enfants, tout le matériel nécessaire est à disposition du professionnel pour assurer la sécurité de l'enfant.

ATTENTION : L'ENFANT NE SERA JAMAIS LAISSER SEUL SUR LA TABLE A LANGER

- Respecter sa pudeur :

- Prévenir l'enfant qu'on va lui changer sa couche après avoir préparé le matériel au préalable,
- Le solliciter sans jamais le forcer,
- Expliquer à l'enfant tout ce qu'on lui fait : le change est un moment d'échange, de partage dans la parole et le regard, tout en l'accompagnant et en le faisant participer dans ses gestes et ses mouvements (*Loczy*),
- L'enfant doit se sentir en confiance, en sécurité et être rassuré,
- Le lavage s'effectuera à l'eau et au savon à l'aide d'un gant.

- Change debout :

- Le change peut se faire debout, ce qui nous permettra en même temps de proposer les toilettes et entamer petit à petit l'apprentissage de la propreté (*mimétisme des enfants*).
- Un gant peut lui être proposé pour se laver seul (*respect de son corps*).

- L'acquisition de la propreté :

- Proposer le pot ou les toilettes à l'enfant qui nous fait savoir son envie, tout en veillant dans un premier temps à en parler avec les parents, pour avoir des actions éducatives cohérentes.
- L'apprentissage de la propreté ne se fera à la crèche que lorsque les parents l'auront mis en place à la maison et/ou à la demande de l'enfant. « L'apprentissage n'est pas un mot adapté puisque l'adulte ne fait que proposer ».
- L'enfant n'est en aucun cas forcé, on reste attentif à sa demande et on lui fait confiance.
- Le mettre en situation d'échec ne ferait que retarder le processus d'acquisition de la propreté.

b) L'hygiène

Définition : Ensemble des principes et des pratiques tendant à préserver et à améliorer la santé. L'hygiène en collectivité est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour sauvegarder la santé au sein de la collectivité.

Les pratiques d'hygiène corporelle visent, avant tout, à assurer la propreté de l'enfant. Cependant, l'hygiène doit englober d'autres éléments très importants qui peuvent se résumer en 2 mots : l'échange et la sécurité.

- Hygiène au quotidien

Le lavage des mains des professionnels avant la prise de service et après chaque change, repas et mouchage est obligatoire. A défaut, utiliser la solution hydroalcoolique.

Au quotidien, les enfants se lavent les mains au lavabo en fonction des activités proposées. Avant et après le repas et après être allés aux toilettes.

- Hygiène de l'environnement

Différentes activités leur sont proposées dans une ambiance sereine, dans des pièces claires, aérées et organisées. Les jeux et le tapis sont nettoyés quotidiennement.

Conclusion

L'hygiène en structure d'accueil de jeunes enfants est primordiale, dans un souci de bien-être mais aussi à titre préventif.

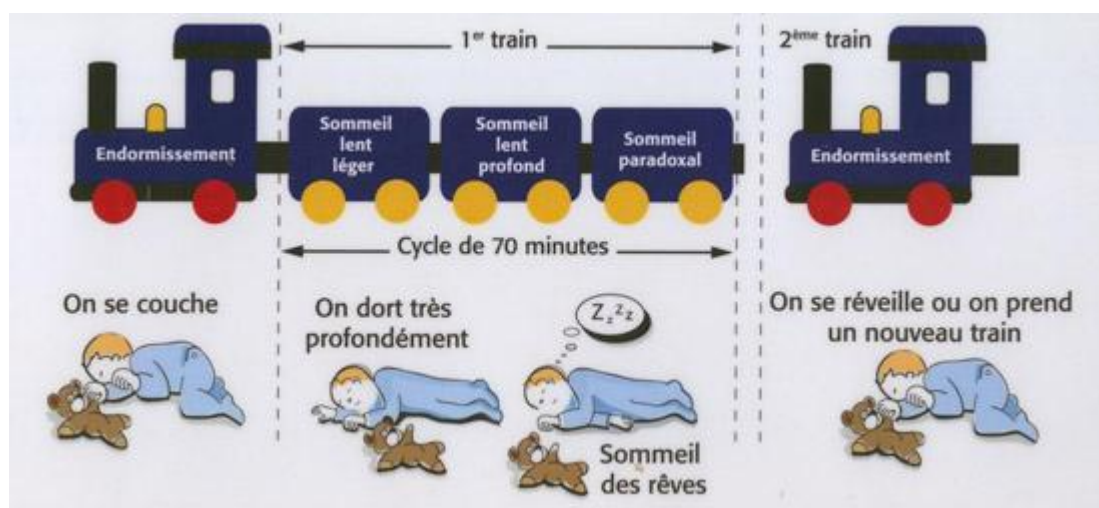
Celle-ci doit être quotidienne et s'inscrire dans un processus d'apprentissage mais aussi dans le but de montrer l'exemple.

IX. Le sommeil

Le repos ou temps de sommeil pour un enfant est indispensable et d'une nécessité absolue car il permet :

- Le bien-être ainsi que le développement de celui-ci,
- La sécrétion de l'hormone de croissance (surtout pendant le sommeil profond) ; cette hormone permet la mémorisation et l'organisation des informations acquises dans la journée ainsi que la résolution des tensions accumulées.

Chaque enfant a son propre rythme. Il est primordial pour l'adulte de bien respecter celui-ci et les différentes étapes qui l'accompagnent ainsi que ses besoins et ses habitudes (voir ci-dessous « Le petit train du sommeil »).



a) Chez les bébés

Lors de l'adaptation, les parents nous décrivent le quotidien de leur enfant pour que l'accueil puisse se faire au mieux et dans une certaine continuité de la maison (habitudes d'endormissement, doudou et/ou tétine, si l'enfant dort dans le bruit ou non, besoin d'accompagnement, etc.).

D'autre part, il est expliqué aux parents, lors de cette adaptation, que le rythme de sommeil de leur enfant risque d'être modifié car le changement de lieu et d'habitudes peut potentiellement avoir un impact sur celui-ci.

Les siestes dans la journée sont proposées autant que nécessaire et le bébé sera couché dès les premiers signes de fatigue même proche de l'heure de son départ de la crèche (bâillements, frottement des yeux, pleurs,...).

Ce sont les temps de repos du bébé qui rythmeront le déroulement de la journée, on ne le réveillera donc pas, même si son heure de repas approche.

Au moment de son arrivée, le parent peut accompagner son enfant jusqu'à son lit s'il dort déjà ; de même, lors de son départ, aller le réveiller, s'il le souhaite, dans le dortoir tout en étant accompagné d'un professionnel.

Il sera couché dans son lit, obligatoirement sur le dos (l'enfant se retournera de lui-même ou se mettra sur le côté). Il aura son doudou et/ou sa tétine s'il en possède et sera accompagné et sécurisé dans son sommeil s'il en ressent le besoin (présence de l'adulte à côté tout simplement, main sur le dos, « papouilles »).

b) Chez les moyens/grands

Le temps de sieste se déroule différemment de la section des bébés ; certains enfants auront besoin de refaire une sieste dans la matinée alors que d'autres n'auront besoin que de la sieste proposée en début d'après-midi pour tous les enfants.

En revanche, si l'enfant ne souhaite pas dormir, il lui sera proposé de rester dans son lit pour se reposer ou de prendre un livre pour le regarder au calme.

Et s'il ne veut pas rester dans son lit, il retournera en section avec un professionnel pendant qu'un de ses collègues restera avec ceux qui dorment dans le dortoir (si possible).

Avant ce temps de sieste, un temps calme peut être mis en place pour permettre aux enfants de se préparer avant de dormir en faisant par exemple de la relaxation avec de la musique douce ou en chantant une chanson, ce qui permet d'instaurer un rituel sécurisant pour l'enfant dans sa journée.

c) Les habitudes au quotidien

- Chaque enfant a son propre lit et sa propre place dans le dortoir.
- Son doudou et sa tétine seront proposés automatiquement pendant le temps de sieste et seront à la libre disposition de l'enfant tout au long de la journée.
- Un professionnel restera toujours disponible pour sécuriser et accompagner l'enfant dans son endormissement.

d) Pour finir un point très important : LA SÉCURITÉ

- Les enfants dorment dans le dortoir avec les stores ouverts afin de bien distinguer leur respiration et leur teint.
- Un protocole individualisé a été mis en place pour la surveillance des siestes. Il permet d'avoir la trace écrite qu'un professionnel est entré dans l'espace de repos toutes les 15 ou 30 minutes selon l'âge de l'enfant.

- Les lits sont adaptés au développement et à l'âge de chaque enfant.
- Les bébés sont toujours couchés sur le dos et en turbulette
- Les tours de lit sont interdits (risque d'étouffement).

X. Les repas

a) L'ambiance

- Moment d'échanges et de convivialité, de bien-être, de joie,
- Moment chaleureux, de partage et de plaisir, de dialogue,
- Encadrement qualitatif sur le temps du repas (durée du repas flexible, respect du rythme de chacun, favoriser le petit groupe),
- Respect des règles :
 - on ne quitte pas la table en mangeant,
 - on respecte l'assiette du voisin.

b) Respect du rythme chez les bébés

Chez les bébés, le repas est donné soit à bras, soit dans le transat quand on passe à l'alimentation solide. Lors de l'acquisition de la position assise, l'enfant sera installé à table (les pieds doivent toucher le sol). Le bébé sera nourri à la demande, en « respectant » les habitudes familiales. Puis commencera la diversification alimentaire avec l'introduction de nouveaux aliments en accord avec chaque famille.

c) Favoriser l'autonomie chez les moyens-grands

- Mobilier et couverts (biberon ou timbale, cuillère et/ou fourchette...) sont adaptés à l'enfant selon son âge et ses compétences,
- Les enfants peuvent se laver les mains avant de passer à table (debout au lavabo ou au gant),
- Ils prennent ensuite leur bavoir et le mettent s'ils en sont capables avant d'aller s'installer à table,
- Dès que possible, on proposera une cuillère à l'enfant afin qu'il puisse se familiariser avec l'objet. L'adulte laissera l'enfant aller librement jusqu'au bout de son apprentissage et n'interviendra qu'en cas de nécessité,
- L'enfant pourra se servir seul,
- L'enfant pourra débarrasser son plateau, enlever son bavoir, prendre un gant humide pour se laver le visage et les mains et enfin mettre le linge au sale,
- Le repas est aussi le moment où la motricité fine peut être affirmée (prendre les couverts, se servir seul, ouvrir son yaourt...),
- Le repas est un apprentissage (maintien à table, propreté, hygiène, sécurité, patience) au cours duquel le goût, l'odorat, la vue et le toucher sont sollicités,
- C'est l'occasion pour l'enfant de s'éveiller au goût tout en favorisant l'acquisition de son autonomie et de découvrir de nouvelles textures, de nouvelles saveurs,
- L'équipe favorisera l'autonomie de l'enfant, le passage progressif du biberon au bec verseur puis au

verre, de l'alimentation liquide à solide. L'enfant apprendra progressivement à manger seul avec les couverts.

d) Le plaisir de manger

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'équipe est de susciter cette envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge.

L'enfant ne sera pas contraint, tout refus de manger sera respecté. Il en est de même pour les choix confessionnels de chaque famille en ce qui concerne l'alimentation de leur enfant.

Il est important de permettre à l'enfant d'anticiper le temps du repas (repères, rituels). Le repas est un temps rituel, un repère dans sa journée.

Accepter et respecter la durée du repas selon le rythme de chacun.

- Chez l'assistante maternelle

L'assistante maternelle propose les repas au déjeuner et au goûter.

Elle participe à leur éducation alimentaire (découverte des aliments, aide à la préparation des plats, éveil des différents sens, socialisation, promenade au marché...) tout en cuisinant des plats équilibrés et faits maison.

- Régimes particuliers

Si l'enfant a un régime particulier, la direction et le médecin de crèche valideront en fonction de l'intérêt physique de l'enfant. Aucun aliment interdit ne pourra être remplacé par l'établissement.

- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

En cas de régime complexe lié à une maladie chronique ou à une allergie de l'enfant, le maintien de l'accueil fait l'objet d'une étude particulière dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé proposé par le médecin traitant et validé par le référent santé et accueil inclusif.

e) Rôle de l'adulte

- Nettoyer les tables avant et après chaque repas.
- Être assis et disponible pour l'enfant (donner envie à l'enfant de rester lui aussi assis à table le temps du repas) et avoir une position confortable et favorable à l'interaction visuelle et verbale (être à la hauteur de l'enfant, à son niveau).
- Accompagner l'enfant par son soutien, son regard, ses paroles (mettre des mots dans ce que fait l'enfant ou ce qu'il manifeste).
- Respecter au mieux le besoin de confort et de calme pendant les moments du repas afin de favoriser le désir d'autonomie et de savoir-faire tout seul.
- Avoir une souplesse concernant la découverte tactile de la nourriture dans les débuts, accepter des moments de régression aussi.
- Favoriser un discours positif autour du repas (éviter les remarques « c'est dégoûtant, ça pue » ou encore « il ne mange jamais rien »).
- Afin de favoriser le temps d'échange et la convivialité durant le repas, les enfants sont invités à rester assis jusqu'à la fin de celui-ci.
- Préparer la table, annoncer le menu aux enfants puis une fois dans l'assiette, nommer chaque aliment.

- Veiller à la présentation des plats.
- Ne pas mélanger les aliments.
- Montrer les aliments sous leur vraie forme si possible.

XI. Les projets

Chaque structure petite enfance travaille son projet pédagogique en fonction de la direction, de l'équipe, des locaux et des enfants tout en respectant les valeurs communes du projet éducatif avec la participation d'intervenants extérieurs ou ponctuels.

Le top 7 des projets les plus travaillés :

a) La lecture :

Proposer une lecture individuelle quotidienne à l'enfant dès 3 mois car « un bébé a besoin d'être nourri autant de paroles que de nourriture ». L'objectif est le plaisir partagé entre un enfant et un professionnel. La lecture alimente et développe l'imaginaire et les émotions. Les histoires lues par les professionnels permettent d'emmener l'enfant dans ses rêves et de créer ses propres histoires.

b) La motricité libre :

Elle crée le lien entre la motricité de l'enfant, les émotions, les affects et son développement cognitif.

Il s'agit, à travers le jeu et les expériences sensori-motrices, de prendre du plaisir dans le mouvement, d'agir dans l'espace et en relation avec l'environnement pour pouvoir au mieux « habiter » son corps.

c) La musique :

L'éveil musical permet de développer des acquis sous forme de jeux sur le geste, le mouvement à travers la manipulation d'instruments, de favoriser son développement, ses sens.

Il permet également de développer l'écoute, l'attention, le rythme, de faire travailler l'imagination, la mémoire.

d) Les marionnettes :

Réel support à l'imagination, les marionnettes libèrent la parole de l'enfant.

Elles peuvent également transmettre un sentiment, une émotion que l'enfant va reconnaître et donc pouvoir extérioriser. Ce sont aussi des moments de plaisir de fous rires partagés avec les autres enfants et professionnels.

e) La communication gestuelle :

Ce projet a pour objectif de permettre aux bébés de se faire comprendre autrement que par les pleurs. Cette communication, à l'aide de signes, aide au développement de l'estime de soi et de la confiance en soi.

f) Le potager :

Un potager a été mis en place dans certaines structures et est en cours de réalisation dans d'autres.

Ce projet a pour but de développer chez l'enfant l'observation, le langage, la motricité et amène l'enfant à développer ses 5 sens :

- la vue = les couleurs, la pousse des graines, les décorations du jardin potager...
- l'ouïe = les carillons, les oiseaux, le vent dans les arbres, l'eau qui coule...
- l'odorat = plantes aromatiques, légumes, fruits, fleurs...
- le toucher = manipulation de la terre, cueillir les légumes/fruits, toucher les plantes...
- le goût = atelier du goût, préparer les légumes en cuisine...

g) Le Kamishibai :

C'est un autre support pour raconter des histoires. C'est une technique de contage d'origine japonaise à l'aide d'un petit théâtre en bois que l'on peut promener d'une pièce à l'autre.

e) La démarche Snoezelen :

Mise en place d'une salle Snoezelen dédiée au sein de chaque structure avec mutualisation du matériel (itinérance).

Cet espace sensoriel vise le bien-être, l'apaisement, la sérénité, la communication sensorielle, l'éveil des sens, l'expression des émotions et le développement psychomoteur.

Il concerne tous les enfants accueillis avec en priorité les enfants en situation de handicap ou qui manifestent un besoin d'apaisement.

Certaines salles sont mutualisées entre le service petite enfance et l'enfance pour celles à proximité.

Elles permettent d'offrir aux enfants un espace de ressource et d'apaisement favorisant le développement sensoriel et de les accompagner individuellement avec du matériel propice à développer leurs sens et à se sentir bien dans leur corps, leur tête et ainsi d'être plus en confiance.

Ces projets permettent aux équipes de se fédérer entre elles et surtout de rechercher des partenaires extérieurs pour faciliter leur mise en place.

Les professionnels sont valorisés dans leur travail aussi bien auprès de la direction qu'auprès des familles.



**PROJET SOCIAL ET
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

I. Intégration des EAJE dans leur environnement social

a) Caractéristiques territoriales et sociodémographiques

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) compte 37 communes sur son territoire :

Abbéville-la-Rivière, Angerville, Arrancourt, Authon-la-Plaine, Blandy, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Bouville, Brières-les-Scellés, Brouy, Châlo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Champmotteux, Chatignonville, Congerville-Thionville, Étampes, Fontaine-la-Rivière, Guillerval, La Forêt-Sainte-Croix, Le Mérévillois, Le Plessis-Saint-Benoist, Marolles-en-Beauce, Mérobert, Mespuits, Monnerville, Morigny-Champigny, Ormoy-la-Rivière, Puiset-le-Marais, Pussay, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Escobille, Saint-Hilaire et Valpuiseaux.

Située au sud-ouest du département de l'Essonne, sa superficie est de 482,51 km². Il s'agit d'une intercommunalité à dominante rurale exceptée 3 communes avec une population importante et grandissante (Étampes, Angerville et Morigny-Champigny).

Elle dépend de plusieurs bassins de vie (Angerville, Ballancourt sur Essonne, Dourdan, Malesherbes et Étampes) et de la zone d'emploi d'Étampes.

La RN 20, la RD 191 et la RD 837 permettent de relier le territoire à la Francilienne au nord, aux autoroutes A 10 et A 11 à l'ouest et à l'autoroute A 6 à l'est. Le territoire dispose également de 2 gares du RER C et de 4 gares desservies par les TER Paris/Orléans.

La population totale est de 54 245 habitants en 2019, représentant 4 % de la population essonnienne. Elle a connu une augmentation de + 3 % en 5 ans soit + 0,5 % par an en moyenne (contre 0,9 % au niveau départemental).

Cette tendance à la hausse s'explique par un solde naturel positif, à savoir un nombre de naissances supérieur au nombre de décès (+ 0,7 % en moyenne par an), et un solde migratoire négatif, à savoir un nombre de départs supérieur au nombre d'arrivées (- 0,2 % en moyenne par an).

Le profil de la population par tranche d'âge de la CAESE est similaire à celui du département, soit une représentation majeure des 25-54 ans (39 %), suivie des 55 ans et plus (27 %).

De manière globale, la population a augmenté au sein des moins de 20 ans et des 40 ans et plus. En revanche la tranche des 20-39 ans a connu une baisse.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'allocataires de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a augmenté de 20 % par rapport à 2013. Néanmoins, cette hausse est moins marquée que celle qui s'opère au niveau du département (+ 27 %). Le même constat est fait concernant les personnes couvertes par la Caf : + 8 % au niveau de la CAESE, contre + 14 % au niveau départemental.

La Caf de l'Essonne couvre 52 % de la population de la CAESE contre 54 % en Essonne.

En 2019, la CAESE compte 10 130 foyers allocataires contre 8 467 en 2013.

Le potentiel financier est de 976,20 € par habitant.

Le public allocataire de la CAESE est majoritairement familial (66 % des allocataires dont 49 % de couples avec enfant et 17 % de familles monoparentales). Le profil familial est assez semblable au niveau départemental (65 % des allocataires dont 47 % de couples avec enfant et 18 % de familles monoparentales).

Pour autant, la part des couples avec enfants a légèrement diminué par rapport à 2013, tant au niveau de la CAESE (- 6 points) que du département (- 7 points).

À l'inverse, la part des personnes isolées a fortement progressé au cours de la période, tant au niveau départemental (+ 7 points) que de l'intercommunalité (+ 6 points). Celle-ci est relativement similaire au niveau intercommunal et départemental (respectivement 30 % et 32 % du public allocataire).

A contrario, la part des couples sans enfant demeure assez stable, que ce soit au niveau de l'Essonne ou de la CAESE.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées soit un tiers, sont les employés et ouvriers, ainsi que les cadres et professions intermédiaires (un quart).

Notons qu'à eux seuls les retraités représentent eux aussi presque un quart des catégories socio-professionnelles (23%) et les personnes sans activité 16%.

Si la part de la population agricole est très faible sur le territoire (1%), il est notoire de constater qu'elle peut représenter jusqu'à 12% dans certaines communes.

Au niveau de la CAESE la répartition des secteurs d'activité est relativement la même que celle du département. Les secteurs du commerce, des transports, de la restauration et de l'hébergement prédominent (29%) suivis par le secteur des activités spécialisées (18%), la construction (17%) et le secteur public (10%). A l'inverse le secteur de l'industrie représente 6% et les activités immobilières financières et assurances respectivement 5 et 3%.

En 2019 près de 3 400 entreprises se sont implantées sur le territoire.

On dénombre près de 26 400 actifs de 15 à 64 ans dont 23 000 occupés soit 87%.

Le taux d'activité (77 %) est supérieur à celui de l'Essonne (76 %). Il est à noter qu'il est plus important sur les communes rurales.

En revanche le taux de demandeurs d'emploi a augmenté de manière plus importante sur la CAESE que sur le département (12,7 % contre 11,2 %).

Le taux d'emploi est identique à celui du département soit 67 %.

Les familles en précarité se concentrent essentiellement sur Étampes et Angerville.

La commune d'Étampes compte 2 quartiers prioritaires : le plateau de Guinette est La Croix de Vernailles et un quartier en veille active (Emmaüs Saint-Michel).

Les 3 quartiers bénéficient de la présence de centres sociaux ainsi que la commune d'Angerville.

On recense plus de 24 741 logements au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne dont 88 % de résidences principales (contre 92 % en Essonne). Ce chiffre est en augmentation depuis 10 ans (création de nouveaux quartiers).

62 % des logements sont des pavillons (47 % en Essonne).

64 % des ménages de la CAESE sont propriétaires de leur résidence principale (59 % en Essonne).

11 % des ménages résident dans un logement HLM contre 20 % en Essonne.

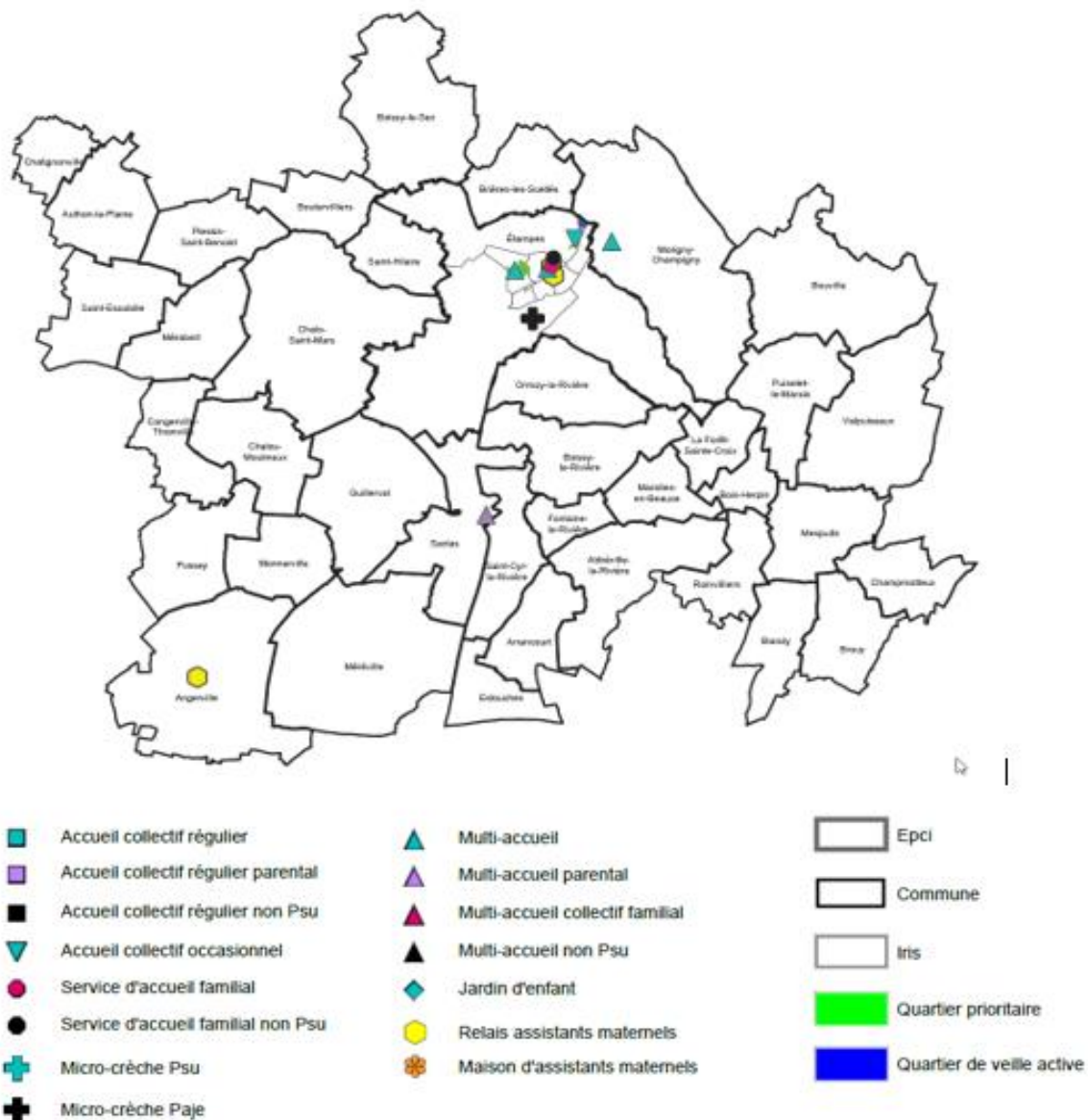
b) Structures de proximité, d'équipements et de services aux familles

- La petite enfance

Le territoire de la CAESE compte 9 EAJE et 3 Relais petite enfance (RPE) dont deux itinérants basés respectivement à Angerville, Étampes et Saint-Escobille.

	ETAMPES	MORIGNY CHAMPIGNY	SACLAS
CAESE	- 1 très grande crèche collective - 1 grande crèche collective - 1 micro-crèche - 1 grande crèche familiale	- 1 crèche collective	
Hôpital	- 1 crèche familiale à l'Établissement Public de Santé Barthélemy Durand		
Privé	- 1 micro-crèche privée au Centre Hospitalier Sud-Essonne - 1 micro-crèche privée à proximité de la gare SNCF		- 1 crèche parentale associative

Implantation des équipements Petite enfance dans l'Epci de la CA Etampois Sud Essonne



Source : Caf, Portail partenaires (Maia/Omega) 2019
 Caf de l'Essonne, Pôle Etudes et Prospective, Février 2021

On note 1 108 places offertes sur le territoire, réparties comme suit :

- 239 places sont offertes par les 5 EAJE à gestion intercommunale,
- L'offre d'accueil à gestion privée ou associative représente 80 places,
- Les 273 assistants maternels agréés sur le territoire offrent 869 places.

- L'enfance

La CAESE dispose sur l'ensemble de son territoire de :

- 25 sites d'accueil périscolaire,
- 20 sites d'accueil extrascolaire,
- 55 écoles publiques dont 21 maternelles et 34 élémentaires,
- 1 école privée allant de la maternelle au lycée.

- La parentalité

A l'échelle de l'EPCI, on recense un panier de services parentalité :

- 2 porteurs de projets du REAAP avec 3 actions financées par la CAF,
- 1 contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) déployé sur 4 sites,
- 1 lieu d'accueil enfants parents itinérant situé à Angerville et Étampes,
- 1 espace dédié à la motricité libre du jeune enfant,
- 2 permanences de médiation familiale,
- 4 centres sociaux dont 2 sont dotés d'un référent famille.

II. Réponse apportée par les équipements petite enfance de la CAESE

Au travers de cette thématique, il va s'agir pour la CAESE de répondre aux objectifs fixés par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, notamment en matière de conciliation de la vie familiale, professionnelle et sociale.

a) Le Guichet unique

Afin d'offrir aux usagers un service public intercommunal plus accessible, plus simple et plus proche d'eux, un lieu d'information unique a été créé le 1^{er} avril 2019.

Le Guichet unique rassemble tous les services à destination des familles. Il est la première porte d'entrée et d'information pour les familles de jeunes enfants.

Les parents sollicitent le Guichet unique pour trouver des réponses à leurs premières questions en matière de recherche d'un mode d'accueil.

Un adjoint administratif se tient à leur disposition, il peut proposer des rendez-vous individuels si cela s'avère nécessaire. Il a la connaissance des différents modes d'accueil existant sur le territoire.

Le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne permet également d'informer sur les différents modes d'accueil. Un portail famille a été créé afin de faciliter les démarches administratives pour ces dernières.

Une articulation est mise en place entre le Guichet unique et les Relais petite enfance afin d'accompagner les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins.

b) La commission d'attribution des places

Une commission par année est organisée au 1er trimestre afin d'attribuer les places qui seront disponibles en septembre de la même année.

En cours d'année, l'attribution des places vacantes se fait, au fur et à mesure, à partir des dossiers de pré-inscription figurant sur la liste d'attente.

Elle est composée de :

- L'élu délégué à l'enfance et à la petite enfance.
- Le directeur des services enfance et petite enfance.
- La coordinatrice petite enfance.
- Les directrices des crèches.
- Les responsables des Relais petite enfance (RPE).
- Un parent délégué d'un conseil de crèche. Si le parent a fait une demande de place en crèche, il ne pourra pas être présent à la commission.

Avec la mise en place d'une grille de critères associés à des points (scoring), la CAESE dispose d'un outil d'aide à la décision permettant de prioriser les demandes en fonction de la :

- Situation professionnelle (parents en activité, en recherche d'emploi, étudiants ou en formation, engagés dans un parcours d'insertion professionnelle).
- Situation familiale (parents mineurs).
- Situation sociale (Revenu du foyer inférieur ou égal au RSA ou au montant forfaitaire du RSA majoré pour une personne isolée avec enfants à charge, ou pour une femme enceinte isolée).
- Situation de handicap (enfant, frère, sœur, parent).
- Fratrie (demandes simultanées pour plusieurs enfants / fratrie déjà dans la structure à la date d'entrée).
- Historique des demandes (rejet lors d'une commission précédente).

Les dossiers des familles sont anonymisés et classés par nombre de points à partir des justificatifs fournis. Une commission technique composée de professionnels de la petite enfance examine les demandes de pré-inscription pour définir les priorités proposées à la commission d'admission. Elle attribue les places en tenant compte de l'organisation des crèches (nombre de places disponibles, âge de l'enfant, date d'entrée et planning d'accueil souhaités par les familles). La CAESE se réserve le droit de ne pas prioriser une famille qui aurait refusé une place en crèche.

La commission d'admission arbitre et valide le choix des dossiers.

L'attribution des places s'inscrit dans les objectifs de la prestation de service unique (PSU) de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. La commission s'engage à respecter la mixité sociale au sein des structures et à faciliter l'accès aux familles engagées dans un parcours d'insertion professionnelle ou bénéficiant des minima sociaux. Les familles sont informées par courriel de la décision de la commission. Elles doivent répondre dans un délai de 10 jours. A défaut, leur dossier est annulé et la place proposée à une autre famille.

L'admission définitive de l'enfant en crèche est conditionnée par :

- l'avis favorable délivré par un médecin (médecin de l'établissement ou médecin traitant),
- le respect de l'obligation vaccinale selon le calendrier en vigueur,
- la signature d'un contrat d'accueil validant la prise de connaissance du règlement de fonctionnement dans son intégralité et le respect de son contenu sans aucune réserve.
- la période d'adaptation de l'enfant indispensable à sa bonne intégration (5 jours minimum).

A l'issue de la commission d'attribution des places, les familles ayant obtenu une réponse négative sont invitées à prendre contact avec le Relais petite enfance de leur secteur.

c) Les Relais petite enfance (RPE)

Les Relais petite enfance sont au nombre de trois : Ramibambelle, Ram 1001 pattes et Trotti'Ram.

Le premier RPE a ouvert ses portes en 2002 sur la commune d'Étampes. Il a ensuite été transféré à la CAESE en 2004 et a emménagé dans les locaux de la Maison de la petite enfance Serge-Levrez en 2011.

Par la suite, un RPE itinérant a été créé en 2012 pour faire face aux nombreuses demandes à la fois des assistants maternels indépendants mais aussi des familles domiciliées sur les 22 communes de la CAESE.

Et enfin un deuxième RPE itinérant a vu le jour au second semestre 2015 pour pallier l'arrivée de 16 autres communes au 1^{er} janvier 2014.

Les Relais petite enfance sont des services intercommunaux de proximité, gratuits et ouverts aux parents, aux assistant(e)s maternel(le)s et aux professionnels de la garde d'enfant à domicile de la CAESE. Ils favorisent la rencontre, le dialogue et permettent de tisser des liens sociaux.

Après des familles ils ont un rôle d'information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant. Ils accompagnent les familles sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...). Ils travaillent en partenariat avec le Guichet unique notamment dans la recherche d'une solution d'accueil après un refus de place en crèche.

d) La répartition des EAJE sur le territoire

Les EAJE présents sur le territoire offrent un service d'accueil régulier ou occasionnel, collectif ou individuel, à tous les enfants résidant sur l'ensemble des communes de la CAESE.

Ils favorisent l'accueil d'enfants issus de familles en insertion socio-professionnelle, en leur proposant notamment un accueil d'urgence ou un accueil occasionnel sans liste d'attente, ainsi que l'accueil d'enfants à besoins particuliers.

La très grande crèche collective Serge-Levrez est basée au sein de la Maison de la petite enfance qui regroupe la grande crèche familiale et un des trois relais petite enfance (secteur Étampes).

Sa situation géographique (proche du centre-ville) et sa proximité avec la gare d'Étampes – Centre (accessible à pied), font d'elle la crèche la plus demandée en 1^{er} choix par les familles.

Elle est aussi accolée à un Centre de protection maternelle et infantile (PMI), ce qui favorise sa visibilité et son identification par les parents et futurs parents de jeunes enfants.

La grande crèche familiale Serge-Levrez est située au sein de la Maison de la petite enfance. Les assistantes maternelles résident à Étampes à l'exception d'une d'entre-elles dont le domicile est situé sur la commune d'Ormoy-la-Rivière.

La grande crèche collective Le Petit Prince est basée sur le quartier prioritaire de Guinette à Étampes. Elle a ouvert ses portes en même temps que l'école maternelle, l'école primaire et la garderie scolaire Le Petit Prince. Ces quatre structures font partie d'un même ensemble architectural et d'un même bâtiment. L'implantation a été décidée dans ce quartier pour faire le lien entre le quartier Guinette d'Étampes, plutôt ancien quartier populaire et un lotissement de pavillons nouvellement créé.

La micro-crèche Mandarine est située à Étampes sur le quartier prioritaire de la Croix de Vernailles caractérisé par des immeubles collectifs gérés par la société des 3F (472 logements).

Ce quartier est doté d'une école maternelle et primaire, d'un centre social ainsi que d'une annexe de la bibliothèque intercommunale section jeunesse « Ulysse ».

La crèche collective Le Jardin des Lutins est située au sein de la Maison de l'enfance sur la commune de Morigny-Champigny qui abrite également un accueil périscolaire et un centre de loisirs maternel et primaire. Ce bâtiment est implanté dans une zone pavillonnaire.

III. Modalités de relations partenariales

a) Le Projet social de territoire

En 2014, la MSA Île-de-France, la CAF de l'Essonne et le Conseil départemental décident de s'unir dans une démarche de développement social local (DSL) sur le canton de Méréville.

Réalisée sur 22 communes, cette initiative a déjà permis de créer une synergie entre les acteurs, un réseau informel (culture commune, partage d'informations...), une mutualisation des connaissances et un développement d'actions communes.

En 2018, ces mêmes acteurs signent une convention de partenariat pour un Projet social de territoire (PST) signé par la CAESE, la CAF la MSA et le département.

Le PST de la CAESE consiste à reprendre les constats et améliorations déjà inscrits au DSL en les élargissant et les complétant, à la lumière des 37 communes actuelles, tout en maintenant les objectifs suivants :

- une intervention globale sur le territoire,
- une cohérence d'intervention territoriale par la coordination et l'articulation des offres de service,
- une visibilité de l'ensemble des offres de service et conventionnement existant,
- des instances partenariales repensées à l'échelle de l'EPCI.

b) La mise en œuvre de la Charte nationale

Les EAJE ont pour mission de participer à l'éveil culturel et artistique des enfants accueillis. C'est pourquoi, nous travaillons en lien avec de nombreux partenaires :

- Partenariat avec le conservatoire de musique

Dans le cadre de l'éveil musical, un musicien dumiste propose un temps de chants, marionnettes, danse environ une fois par mois dans tous les EAJE.

Deux séances d'une demi-heure chacune sont proposées aux enfants dans leur section. Les professionnels sont présents auprès des enfants et sont actifs tout au long de la séance. Les séances sont interactives et les enfants participatifs.

- Partenariat avec le service culturel

Celui-ci propose des spectacles vivants régulièrement durant l'année, adaptés spécifiquement aux âges des enfants de la crèche. Une référente culturelle installée au sein de la Maison de la petite enfance Serge-Levrez, fait le lien entre le service culturel et les crèches afin de planifier les temps de spectacle.

- Partenariat avec les bibliothèques

Les bibliothécaires intercommunales assurent plusieurs séances durant l'année dans l'ensemble des EAJE. Elles mettent à disposition un stock de livres pour enfants, font de la lecture individuelle ou collective selon la demande.

- Partenariat avec le service environnement et développement durable

Proposition d'ateliers de sensibilisation au tri, à l'attention des adultes (professionnels et parents) dans le cadre des temps festifs ou de matinées d'animation. Ateliers de découverte de la nature et des petites bêtes.

- Partenariat avec l'Udaf de l'Essonne et la Ligue de l'enseignement

La Ligue 91, l'UDAF 91 et la CAESE se sont associées pour le lancement de l'opération Lire et faire lire, programme tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles dans des structures éducatives. Cette activité se déroule sur toute l'année civile sur les structures de la petite enfance.

- Partenariat avec le collectif *I am a bird now*

I am a bird now est un collectif d'artistes qui produit depuis 2011 de petites formes de spectacles destinées aux jeunes enfants.

Leur dispositif « Des livres en live » mêle images projetées, musique, théâtre et interactions sensorielles à destination du très jeune public, suivi d'un temps d'exploration des instruments musicaux utilisés et d'un temps d'échange avec les professionnels de la petite enfance, autour des thématiques abordées par le livre, la façon de l'interpréter et de le rendre vivant ainsi qu'une découverte du dispositif visuel proposé.

Ce projet, accompagné dès le départ par la Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France (DRAC), visait à conforter les professionnels de la petite enfance dans leur intérêt pour le livre et la lecture.

Il répond à la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant qui, dans son article 5 précise : « *Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.* »

c) Les dispositifs parentalité

A l'origine de la mise en place des dispositifs de soutien à la parentalité, plusieurs constats issus de deux diagnostics effectués à l'échelle du territoire et du département :

- Le manque de lieux de rencontre et de jeux pour les jeunes enfants et leurs parents et l'isolement en milieu rural.
- Le besoin pour les familles de partager leurs expériences, voir leurs difficultés, de rompre leur isolement (monoparentalité, déracinement, différence culturelle, éloignement de la famille, congé parental...), de rencontrer d'autres parents et de permettre à leur enfant de rencontrer d'autres enfants.

Parallèlement, la rencontre de préoccupations communes et le désir de partenariat entre le service petite enfance de la CAESE et les services de Protection maternelle et infantile (PMI) du département, ont favorisé la mise en place de ces actions.

Le département est ainsi partenaire en mettant à disposition les professionnelles qui participent, avec les professionnels du service petite enfance de la CAESE, à l'accueil des familles sur le Jardin en Bullant et sur TourneSol.

De même, ces dispositifs font l'objet de conventions partenariales, annuelles ou pluriannuelles, signées avec la CAF et la MSA qui soutiennent financièrement ces actions de soutien à la parentalité.

d) L'accueil social ou d'urgence

- Partenariat avec le département

Afin de soutenir les professionnels et favoriser ainsi l'accueil social ou d'urgence d'un enfant, le Conseil départemental a mis en place des contrats d'accompagnement dans le cadre du soutien à la famille et des contrats d'accueil dans le cadre d'une suspension d'agrément (rupture du mode d'accueil).

Ces derniers sont signés entre la famille, la directrice de l'EAJE qui accueille l'enfant et le référent du Conseil départemental.

Dans le cadre d'un contrat de prévention, la directrice s'engage à accueillir l'enfant selon un planning prévu avec la famille et à lui apporter une attention particulière. Elle assure un lien régulier avec la famille et le référent sur les modalités d'accueil et d'évolution de l'enfant.

La famille s'engage à respecter le cadre de l'accueil et confier son enfant selon le planning prévu.

- Partenariat avec les différents acteurs de l'emploi et du social

Dans le cadre d'un travail de réseau, le service petite enfance peut être sollicité par différentes associations (*La balle au bond*, ou partenaires sociaux (Pôle emploi, Mission locale...) qui prennent en charge ou accompagnent des jeunes mères ou des parents en difficulté, en recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, en formation...

Quand cela s'avère possible, l'accueil de ces enfants se fait en accueil régulier ou occasionnel en crèche.

e) L'accueil des enfants à besoins particuliers

- Partenariat avec le département

Afin d'accompagner les structures à accueillir ces enfants dans de bonnes conditions, le Conseil départemental a mis en place un Plan personnalisé d'accueil (PPA) en offrant un soutien financier.

Ce plan concerne les enfants de moins de 6 ans dont l'accueil nécessite soit du fait de son état de santé, soit du fait de son handicap, au moins deux des critères ci-dessous énoncés des dispositions validées par le médecin référent PMIS :

- Attention supplémentaire conséquente, affectation d'un personnel qui lui soit dédié,
- Intervention de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs,
- Aménagement de locaux ou de conditions d'accueil spécifiques, matériel dédié,
- Autres dispositions validées par le médecin de crèche en accord avec le médecin de PMIS.

Par ce PPA, la directrice de la structure s'engage à accueillir l'enfant selon un planning prévu avec la famille et à lui apporter une attention particulière. Elle assure un lien régulier avec la famille sur les modalités d'accueil et d'évolution de l'enfant.

Le référent départemental s'engage, quant à lui, à accompagner la famille pour permettre l'intégration de l'enfant au sein de l'établissement d'accueil et favoriser son développement et sa sociabilité selon les objectifs et/ou des aménagements fixés en commun accord.

La famille, elle, adhère aux objectifs fixés en commun et s'engage à venir aux réunions de bilan ou de concertation.

Le Conseil départemental verse une aide financière d'un montant de 10 € par heure d'accueil, calculée sur une base maximale de 20 heures d'accueil hebdomadaire réalisées.

Dans le cadre de ce travail partenarial, des temps d'analyse de la pratique sont également proposés aux professionnels trois fois dans l'année.

- Partenariat avec le CAMSP

Travail en réseau avec l'association « Bouton d'or » afin de garantir l'effectivité de la prise en charge des enfants à besoins particuliers.

Ce partenariat vise à accompagner les professionnels dans l'accueil de ces enfants et à soutenir les familles dans leur parcours.

Il intervient au cours de réunions pour présenter la prise en charge de ces enfants. Les observations des professionnels de la petite enfance aident le CAMSP et inversement l'explication de la prise en charge permet à l'équipe de proposer ou d'organiser l'accueil de ces enfants au quotidien.

- Partenariat avec l'Éducation nationale

Un partenariat s'est engagé depuis quelques années avec l'Éducation nationale (enseignants et inspecteur académique) afin de favoriser l'inclusion des enfants confrontés à une problématique de handicap reconnue ou non par la MDPH à l'école maternelle.

Mise en place d'une équipe éducative et le cas échéant, d'une AVS. L'enfant est accueilli à l'école en fonction du temps d'AVS accordé par l'Éducation nationale et le reste du temps, il peut continuer à être accueilli en crèche en fonction des besoins de la famille.

- Partenariat avec d'autres établissements médico-sociaux

Dans le cadre de l'accompagnement et de l'orientation des familles, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie également sur de nombreux partenaires tels que le CMP, le CMPP, le SESSAD, l'EPNAK et son service itinérant *Les Enfantastics*.

- Partenariat avec la CAF

La CAF apporte un soutien financier à travers la réponse apportée aux différents appels à projet présentés par la CAESE : création d'un espace Snoezelen, formation spécialisée pour les professionnels...

IV. Modalités de participation des familles à la vie des EAJE

L'organisation des crèches permet aux parents de participer à la vie de leur enfant et de partir travailler sereinement.

Elle doit aussi leur permettre d'échanger régulièrement leurs idées sur le projet mis en œuvre au sein des structures et de confronter leur point de vue sur l'éducation des enfants et les pratiques des crèches.

Nous plaçons les parents au cœur de notre démarche d'accueil des jeunes enfants et sommes attachés à promouvoir une relation de confiance entre les parents et les équipes.

Le premier lieu d'accueil du jeune enfant, c'est également la première rencontre, pour les familles, avec des professionnels de la petite enfance qui vont les accompagner dans leurs premières années d'expérience de parents.

Les familles sont tenues informées de l'évolution globale de leur enfant au quotidien, par un échange formalisé avec le personnel. Une communication quotidienne et professionnelle avec les parents doit déboucher non seulement sur des relations conviviales mais surtout sur des pratiques éducatives harmonieuses (même si elles sont différentes) entre famille et lieu d'accueil. En effet, nous plaçons l'enfant au centre d'une coéducation entre les parents et son lieu d'accueil.

Lorsqu'une relation de confiance et d'écoute a été nouée entre la famille et la structure, l'enfant se sentira bien et vivra sa journée en toute sérénité. Il pourra ainsi grandir, s'épanouir et développer son autonomie. Enfin, les familles sont invitées à participer aux différentes réunions proposées par les équipes.

a) Les conseils de crèche

Deux conseils de crèche ont lieu dans l'année.

Des élections sont organisées en début d'année scolaire dans les structures afin d'élire des parents représentants et des professionnels pour la grande crèche familiale.

Le conseil de crèche se compose donc des représentants de parents (4), de la coordinatrice petite enfance, du Vice-président délégué à l'enfance et à la petite enfance, de la psychologue (le cas échéant), de la directrice, de son adjointe et de professionnels de la structure.

Lors de ces conseils sont abordés :

- L'organisation de la structure,
- Les différents événements de l'année,
- Les projets en cours ou à venir,
- Les questions des représentants de parents.

Le conseil a donc pour but de donner la parole aux parents pour améliorer l'accueil de leurs enfants.

b) La réunion de rentrée

Chaque structure organise sa réunion de rentrée en début ou en fin d'année scolaire.

Elle réunit les parents, la directrice, la psychologue, le médecin, les professionnels et a pour objectif de voir ou revoir ensemble le règlement de fonctionnement, d'expliquer l'organisation des sections, de présenter tous les professionnels qui s'occuperont de leurs enfants, de présenter le projet éducatif et pédagogique et surtout de répondre aux questionnements des parents.

Une visite guidée de la structure est également proposée par l'équipe.

c) La première rencontre

Après avoir reçu leur courriel d'admission les parents sont reçus par la directrice pour valider leurs besoins d'accueil (Cf. art 4.1.2.4 du règlement de fonctionnement) et présenter l'organisation de la structure.

C'est un rendez-vous important car les parents peuvent poser toutes les questions liées à l'entrée de leur enfant en crèche.

Cette rencontre vise à rassurer les parents qui peuvent ainsi imaginer leur future organisation familiale.

L'adaptation de l'enfant est expliquée, planifiée et le thème de la séparation est abordé.

d) L'invitation aux évènements festifs

Tout au long de l'année, nous invitons les familles à partager des moments festifs ou rituels avec leurs enfants.

- La semaine du goût : les familles sont invitées à rester plus longtemps le matin ou l'après-midi en déposant leur enfant pour participer à des activités autour du goût ou déguster des mets confectionnés par les professionnels.
- La fête de Noël : un spectacle de Noël et une photo avec le Père-Noël sont proposés aux familles au sein des structures petite enfance. Les familles sont toujours ravies de rencontrer les professionnels sur une période comme celle de Noël.
- La galette : courant janvier, en fonction des structures, nous invitons les parents à venir partager des galettes avec les enfants et les professionnels.
- Le carnaval : en mars, nous demandons aux familles et aux professionnels qui le désirent de se déguiser et de costumer les enfants pour partager des temps festifs en matinée ou en fin d'après-midi.
- La fête de fin d'année : afin de finir l'année et de se dire au revoir, nous invitons les familles à une fête autour de divertissements et d'un buffet.
Les familles qui rentrent en septembre de la même année peuvent aussi être invitées pour visiter la crèche, discuter avec les familles déjà accueillies et s'imprégner d'une ambiance joyeuse et festive en fonction des structures.

V. Actions de soutien à la parentalité

Il existe actuellement 3 dispositifs de soutien à la parentalité proposés sur le territoire par la CAESE.

a) TourneSol

Un espace d'accueil dédié à la motricité libre du jeune enfant.

Le projet TourneSol s'inspire de la pédagogie d'Emmi PIKLER, pédiatre hongroise, qui a créé le concept de motricité libre dans les années 1950 en mettant en valeur, à partir de ses observations, les compétences du tout-petit.

Il s'agit d'une action collective qui se déroule le mercredi matin (hors vacances scolaires) dans une salle adaptée à la psychomotricité libre. Les familles sont accueillies de 10 h 30 à 11 h 30.

Un temps est également proposé aux assistants maternels du territoire de 9 h 15 à 11 h 15.

L'observation du jeune enfant telle que la propose Emmi PIKLER et telle qu'elle est mise en place à TourneSol, favorise le lien parent-enfant en s'appuyant sur des concepts de bienveillance.

Ce dispositif constitue un espace de motricité libre pour le jeune enfant mais aussi un espace d'observation et de parole pour le parent.

Les accueillants sont des professionnels du service petite enfance de la CAESE et des services de PMI. Ils ont été préalablement formés à la pédagogie PIKLER.

Cette action innovante sur le territoire du Sud Essonne a été subventionnée par la CAF dans le cadre d'un appel à projet.

b) Le Jardin en bullant

Un lieu d'accueil, de rencontre et d'échanges pour les parents et leurs enfants

Les séances se déroulent le lundi matin de 9 h à 11 h 30 à l'espace Simone Veil sur la commune d'Angerville et le vendredi matin de 9 h à 11 h 30 à la Maison de la petite enfance Serge-Levrez à Étampes.

Le jardin en bullant est à la fois un lieu d'écoute, de rencontre, d'échanges, d'intégration et de socialisation pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte référent. C'est un espace de jeux libre et de parole.

Pour les parents, il s'agit de les conforter dans leur rôle en leur permettant de sortir d'un éventuel isolement et de pouvoir confronter leurs expériences avec d'autres parents. Ils pourront également voir évoluer leur enfant au milieu d'autres enfants et porter ainsi un autre regard sur ce dernier.

Pour les enfants, c'est l'occasion de rentrer dans de nouvelles expériences de socialisation et d'apprendre progressivement, en toute sécurité, à se détacher de son parent.

Les accueillants sont des professionnels du service petite enfance de la CAESE et des services de PMI. Ils ont été préalablement formés à la posture d'écoute empathique propre à ce lieu.

Ils bénéficient également de temps de supervision indispensable et obligatoire dans le cadre d'un tel dispositif.

c) La Pause des parents

Un espace d'échanges pour les parents.

Ce groupe de parole est à destination des familles qui souhaitent échanger sur des thématiques et partager leur expérience avec d'autres parents.

Il a lieu un mardi matin tous les deux mois de 9h30 à 11h dans un espace convivial aménagé pour l'occasion. Les parents peuvent ainsi échanger autour d'un café, sur un thème en lien avec l'éducation de leur enfant, sur les problématiques qu'ils rencontrent et les éventuelles questions qu'ils se posent.

Il s'agit pour les familles, de s'entraider dans la recherche de solutions, de rompre leur isolement et de prendre conscience qu'elles ne sont pas seules à vivre certaines situations.

Une intervenante spécialisée dans l'animation de café de parents, est chargée d'animer ce lieu. Accompagnée de 2 éducatrices de jeunes enfants, elle pose le cadre et aide à la libération de la parole.

Ce dispositif est subventionné par la CAF et la MSA dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

VI. Mise en œuvre du droit pour les familles en insertion sociale et professionnelle

a) Familles orientées par les services sociaux

Les dossiers des familles orientées par la PMI, les associations et les services sociaux, en cours d'année, sont examinés au cas par cas en collaboration avec les partenaires.

Dans le cadre d'une orientation par les professionnels de la PMI, un contrat de prévention précoce pourra être signé entre le Département, la famille et la CAESE.

b) Places réservées aux familles bénéficiaires de minimas sociaux

Une place par tranche de 20 places, est réservée aux enfants non scolarisés âgés de moins de 3 ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant de bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

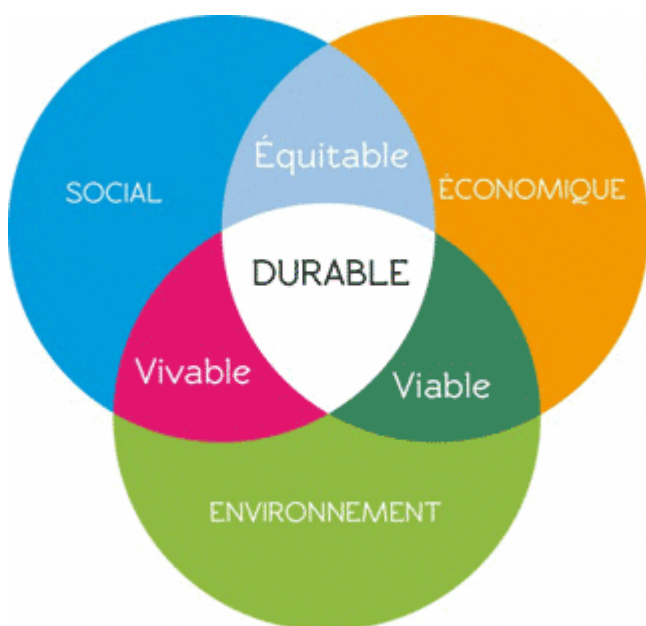
c) L'accueil d'urgence

Il répond à une situation exceptionnelle et urgente dont les besoins ne peuvent être anticipés. Une situation est considérée comme une "urgence" lorsqu'une rupture brutale de l'équilibre social ou familial est intervenue avec des répercussions sur la garde d'un enfant.

En aucun cas, elle donne une priorité dans l'attribution d'une place "classique" d'accueil.

Une fois accordé, l'accueil d'urgence est limité à 1 mois

VII. Démarche de développement durable



DÉFINITION

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Loi constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005

Au niveau du service petite enfance, les professionnels ont adopté dans leur pratique quotidienne un certain nombre d'écogestes :

a) Bureautique

Envoi de courriels plutôt que de courriers.

Extinction des écrans et des postes informatiques en fin de journée.

b) Entretien des locaux et du matériel

Utilisation par les professionnels de lavettes textiles réutilisables pour le nettoyage et la désinfection des petites surfaces et des sanitaires. Le recours aux lingettes désinfectantes toutes prêtes se fait avec parcimonie.

Désinfection des tapis de jeux et des petits jouets avec un nettoyeur vapeur.

Décongélation régulière des réfrigérateurs pour éviter une surconsommation d'énergie liée au givre.

c) Eveil à la nature et à l'art

Mise en place dans les crèches de projets autour du potager avec la création d'espaces partagés dans lesquels, au gré des saisons, les enfants sèment, plantent, arrosent les plantations, désherbent, touchent les végétaux, la terre, cueillent une salade, une tomate...

Espace qui invite aussi à courir, crier, écouter le chant des oiseaux au milieu parfois d'œuvres d'art confiées par le service culturel et exposées dans les jardins de la Maison de la petite enfance. À la belle saison, des chevalets, tableau noir et autres supports sont mis à disposition pour laisser libre cours à l'imagination des enfants et des adultes.

d) Consommation éco responsable

Exigence qualitative sur la prestation alimentaire destinée aux enfants accueillis avec pour le prestataire retenu, un engagement à assurer la qualité des produits à travers l'application de la loi agriculture, alimentation dite loi EGALIM du 30 octobre 2018 pour une alimentation saine, durable et accessible (produits bios, labellisés, en circuit court, cuisine centrale éco-responsable...).

Achat de couches certifiées ecolabel sur l'ensemble des structures petite enfance (Ecolabel et Nordic Swan), certifiées FSC et PEFC (cellulose et viscosse garanties forêts durables) et fabriquées avec de l'électricité 100% verte.

Attention particulière portée à la composition des matériaux lors de l'achat des jeux, jouets et mobilier.

Utilisation, dans la mesure du possible, de papier dit, de brouillon.

e) Actions de sensibilisation au développement durable et au recyclage

En partenariat avec le service développement durable :

- aide à la mise en place du tri dans les structures petite enfance en partenariat avec le service environnement.

- sensibilisation des assistants maternels au tri et au temps de destruction des déchets en leur proposant des ateliers spécifiques.

En partenariat avec le service de protection maternelle et infantile :

- Mise en place d'ateliers Nesting, animés par une puéricultrice de la PMI et proposés aux assistants maternels dans le cadre des Relais petite enfance.

Ce projet consiste à aider les professionnels de l'accueil individuel à créer un environnement intérieur sain et à réduire l'exposition des enfants aux multiples polluants qui ne sont pas toujours connus ou identifiés par le grand public.



CONCLUSION

Ce projet est le fruit d'un travail de réflexion sur cinq années avec l'ensemble des équipes petite enfance de la CAESE.

Il reprend un ensemble de valeurs de référence qui doivent être mises en place au quotidien afin de préserver un accueil de qualité.

Il permet aux professionnels de donner du sens à leur pratique, de recentrer leur travail sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant et d'impliquer chacun dans une attitude respectueuse et bienveillante.

C'est à chaque personne travaillant dans ces structures de prendre connaissance de ce projet et de veiller à ce qu'il soit respecté. Chacun est en effet garant de son application et se doit d'en discuter régulièrement en équipe pour qu'il pérennise.

Des temps réguliers de réflexion et de remise en question de ces pratiques seront prévus. Le but sera de faire une relecture de ce projet, d'y apporter des commentaires si cela est jugé nécessaire, d'évaluer son application et de le modifier si des changements sont à opérer dans les structures.

Ce projet d'établissement est affiché dans tous les établissements de la CAESE et communiqué aux familles.

